

MEMOIRE de GEOPOLITIQUE

Sujet : nation et nationalisme dans les DFA. (Départements Français d'Amérique)



Directeur de mémoire : Mr SERVENT Pierre
(directeur communication VIVENDI)

Rédacteur : Lt-colonel CHAPUIS Bruno
(gendarmerie / groupe C1)

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : NATION ET NATIONALISME

LE PHENOMENE NATIONAL DANS LE CADRE DE L'ETAT-NATION

CONCEPTS ET PROCESSUS.....
L'ELABORATION DU MODELE DE L'ETAT-NATION : LE TEMPS ET L'ESPACE
À LA RECHERCHE D'UN MODE DE LEGITIMATION.....
IDENTITE NATIONALE ET SACRALISATION
DECONSTRUIRE L'ETAT-NATION : LE NATIONAL HORS DE L'ETAT-NATION	
LES « EMPIRES » SONT-ILS VOUES A L'ECHEC?
LA REMISE EN CAUSE DE L'ETAT-NATION PAR LE « BAS »
DEPASSER L'ETAT-NATION?.....

DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION DES D.F.A.

LES DFA DANS LA CARAIBE

LA ZONE CARAIBE.....
GUADELOUPE
MARTINIQUE
GUYANE
UN AVENIR COMMUN ?	
UNE HISTOIRE COMMUNE : LA COLONISATION.....
UN STATUT COMMUN : L'ASSIMILATION PAR LA DEPARTEMENTALISATION.....
UN MALAISE COMMUN : LA LOI D'ORIENTATION SUR L'OM.....
UNE SITUATION PARADOXALE	
REVEIL CULTUREL ET ELITES « ASSIMILEES ».....
REJET D'UN MODELE DE CONSOMMATION.....
Crainte de la submersion démographique

TROISIEME PARTIE : DE LA CONSTITUTION D'UNE IDENTITE CREOLE DANS LA CARAÏBE

LES IDEOLOGIES ANTILLAISES

LA NEGRITUDE
L'INDIGENISME.....
L'ANTILLANITE.....
CREOLITE.....
LA LANGUE CREOLE	
IDENTITE ANTILLAISE	
ANTILLANITE PHENOTYPIQUE
ANTILLANITE CULTURELLE
ANTILLANITE HISTORIQUE
DE LA RACINE EN RHIZOME
DEL'INSULARITE
LE PARADIGME DE LA SERINGUE GIRONDINE	
L'EXEMPLE CENTRIFUGE DES TOM ET DE LA CORSE : ENTRE INTERET ET INDIFFERENCE	
UNE FATALITE SEREINE.....
LA GUYANE FRANÇAISE, SEULE PRESENCE "DOMIENNE" AUX JOURNEES DE CORTE.....
LA QUESTION DE LA CITOYENNETE.....
LES "PEUPLES D'OUTRE-MER" ET LA CONSTITUTION	
DEUX SIECLES DE JACOBINISME POUR UNE REPUBLIQUE GIRONDINE ?	

CONCLUSION

Tant que les lions n'auront pas leurs propres
historiens, les histoires de chasse continueront à
glorifier le chasseur

Proverbe africain

Introduction

Entre les États-Unis et le Brésil, qui, chacun avec ses particularités, mobilisent très largement l'attention des chercheurs, la Caraïbe prend corps : non pas comme pure localisation géographique, mais plutôt comme lieu d'évolution, de passage, de rencontre. Il faut l'entendre comme « Tout-Monde », selon l'expression de l'écrivain martiniquais Édouard Glissant¹. On pourrait presque, par projection dans l'avenir, en parler en termes de carrefour, de système où tout se mélange et se recompose en une unité originale. Sous la logique d'une apparente localisation géographique, perce une autre logique, infiniment plus complexe et plus difficile à cerner, dans sa diversité, ses ruptures et ses entrecroisements : une logique du mélange et de l'ouverture. Aujourd'hui, la fécondité de ce champ de recherches commence à être reconnue en France, pour les raisons même qui en éloignèrent autrefois les puristes : métissages, syncrétismes, synthèses et autres créations qui depuis lors ont acquis des vertus anthropologiques.

En effet, il existe, non pas une image de la Caraïbe aux contours figés, mais plutôt une sorte de palette où chacun peut puiser ses outils pour construire sa représentation des ponts, des liens, des réseaux et des logiques susceptibles de rendre compte de cette configuration imprécise.

Dans cet esprit, il faut tenter de concilier deux exigences : l'inscription de la Caraïbe dans l'espace méso-américain avec la prise en considération d'une histoire marquée par la transplantation négrière et la colonisation esclavagiste ; l'attention portée à la dynamique de la recherche identitaire face aux mélanges et aux contacts qui en fondent le devenir et qui obligent à un certain renouvellement de l'approche anthropologique.

Cependant, dans un premier temps et afin de fournir les outils de compréhension nécessaires, nous allons tenté d'analyser les concepts de nation et nationalisme.

⊗

⊗ ⊗

¹ Auteur martiniquais né en 1928, poète, philosophe et dramaturge qui obtint le prix Renaudot en 1958 avec le roman *La Lézarde* où il met en scène le réveil de la jeunesse martiniquaise. Son concept d'Antillanité, forgé à la fin des années 60, fait l'objet d'un développement ultérieur.

Première partie : nation et nationalisme

Le monde, il y a une vingtaine d'années, sous le double effet de la guerre froide et d'une décolonisation en voie d'achèvement, semblait aller vers une certaine stabilisation des États, des nations, des frontières. Or sous nos yeux, après l'effondrement des empires coloniaux, vient de se désintégrer l'empire de l'URSS et même, sous les coups des Ukrainiens, des Baltes, des Géorgiens, des Russes eux-mêmes, la notion de peuple soviétique, cependant que l'Europe centrale et balkanique est en proie aux convulsions. Le modèle de l'état-nation lui-même va-t-il résister à la tourmente? D'autres modèles vont-ils surgir ou bien est-ce aussi le glas des ambitions supra-nationales et des utopies post-nationales?

Partout, au Nord et au Sud, en Orient et en Occident, on voit naître ou renaître des nationalismes aux manifestations exacerbées. Partout, que ce soit dans les nations anciennement constituées ou chez les peuples nouvellement indépendants, font rage querelles et conflits avec des minorités nationales réclamant à grands cris de disposer de leur destin, quand ce n'est pas avec des populations autochtones revendiquant la restauration de leurs droits de « premières nations » sur les territoires dont elles ont été jadis dépossédées. De leur côté, les structures fédérales, la construction européenne sont-elles en meilleure position pour préserver les États, freiner la poussée des nationalismes, concilier les intérêts divergents, sinon antagonistes, tout en respectant les particularismes nationaux, historiques et culturels?

Certes le débat n'est pas nouveau. L'histoire des deux derniers siècles est scandée par la quête des identités nationales et le mouvement des nationalismes, tandis qu'ont régulièrement échoué toutes les tentatives de dépassement, qu'il s'agisse des universalismes idéologiques ou religieux ou bien des empires² emportés par des tempêtes successives.

En même temps le paradoxe n'est-il pas qu'aujourd'hui que la nation, dont on a tant de fois prophétisé l'agonie, demeure encore la plus ferme assise du pouvoir politique? Fait significatif: la terminologie même choisie pour les institutions³ destinées à l'établissement d'une communauté internationale dépassant les conflits et les effets « désintégrateurs » des politiques exclusivement nationales.

C'est pourquoi la conjoncture de ce début de millénaire nous conduit à repenser la nation en tant que concept et en tant que réalité historique, telle qu'elle s'est développée en Europe, puis en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Afrique. Ce qui nous amène du même coup à réviser nos analyses sur le mouvement des nationalités et sur la colonisation au XIX^{ème} siècle ainsi que, plus près de nous, sur l'impact des deux guerres mondiales.

D'où l'utilité d'une grille de lecture servant à déchiffrer l'histoire de ce foisonnement, de ce bouillonnement, de cette mêlée des conflits, des légitimités et des territoires, qui façonnent le destin mouvant du monde contemporain. Cette grille de lecture s'articule autour de trois questions. D'abord, comment naissent et évoluent les configurations et les réseaux par lesquels se composent, se décomposent, se recomposent les groupes nationaux ? En deuxième lieu, comment fonctionne la dialectique de la territorialisation consubstantielle à l'État-nation et de la dé-territorialisation dans des perspectives fédérales ou confédérales ? Enfin, comment l'État sert-il à la fois de solution et de problème à ces constructions nationales puisqu'il est l'institution dans laquelle s'incarne le pouvoir et qui dispose du commandement et de la coercition sur un territoire donné grâce au monopole de la loi et de la violence légitime ?

² y compris les plus libéraux comme l'empire austro-hongrois

³ Société Des Nations et Organisation des Nations Unies

Le phénomène national dans le cadre de l'état-nation

Face au vaste processus historique que constitue le phénomène national deux questions préliminaires se posent. D'une part le modèle de l'état-nation a-t-il une portée universelle et durable? D'autre part, sur le plan de l'analyse et en tant qu'outil conceptuel, comment en définir les éléments?

En 1848, au temps du « printemps des peuples », Marx prophétisait dans le Manifeste communiste que les jours des nations et du nationalisme étaient comptés, car les démarcations nationales et les antagonismes entre peuples étaient appelés à céder devant l'uniformisation de la production industrielle et du marché mondial et devant l'identification prochaine du prolétariat à la nation. On sait ce qu'il en est advenu. Aujourd'hui, beaucoup croient de nouveau l'état-nation arrivé à obsolescence et sa souveraineté dépassée, sous le triple effet du politique (les pouvoirs supranationaux), de l'économique (les entreprises multinationales) et du mental (la culture de masse transnationale). En effet, il n'est pas impossible d'estimer passé le temps des nationalismes triomphants, maintenant que les nations ont rempli leur fonction historique, notamment dans le domaine du développement économique. En sens opposé, les raisons ne manquent pas pour penser, comme l'a soutenu par exemple Michael Mann⁴, que, loin de décliner, l'état-nation reste bien vivant et même continue de progresser aux dépens du multinational, du régional, du local, ainsi que de la sphère du privé, même s'il a dû céder quelque peu de terrain au supranational.

Concepts et processus

En ce qui concerne l'analyse de ses composantes, il faut souligner que le concept d'état-nation implique une assimilation, sinon une équivalence, entre trois éléments, qu'on peut traduire dans la formule : « nation = état = peuple ». Autrement dit, il repose sur un triple critère, un critère ethnique ou plutôt ethno-culturel⁵, un critère géopolitique⁶ et un critère socio-politique⁷. Ainsi la notion d'état-nation traduit la rencontre, sur un espace territorial donné, entre une identité politique (l'état) et une identité culturelle (la nation). Mais ce recouvrement n'a rien d'universel, seul le mouvement de l'histoire explique que se soit opérée dans ce cas la fusion entre la citoyenneté, c'est-à-dire l'appartenance à un état dont on respecte la constitution et les règles, et la nationalité, c'est-à-dire l'appartenance à une nation dont on partage les valeurs et le patrimoine culturel.

nation

Le terme de nation, du reste, apparenté à la naissance dans la mesure où il dérive du latin *natus*, a acquis très vite, à côté de l'idée de descendance et de souche commune, et en dépit de sa pluralité de sens, un caractère social en désignant une collectivité unie par une identité commune. Remarquons que dans la plupart des langues le vocabulaire distingue entre nation et peuple : *natio* et *populus* en latin, *nación* et *pueblo* en espagnol, *nazione* et *popolo* en italien, *nation* et *people* en anglais, *Nation* et *Volk* en allemand, en polonais *Narod* et *Lud*, en chinois *Kouo-kin* et *Miu*. Bien qu'elle ait été trop longtemps érigée en dogme, la célèbre définition de la nation par Staline⁸ continue de garder toute sa valeur : « La nation est une communauté stable, historiquement constituée, de langue, de territoire, de vie économique et

⁴ « Nation-States in Europe and Other Continents: Diversifying, Developing, not Dying, » *Daedalus* 122, no. 3 et « The Rise and Decline of the Nation State » (Oxford: Blackwell, 1990).

⁵ l'ethnicité étant constituée entre autres par la langue, la religion, l'histoire et les références historiques partagées

⁶ le territoire et la souveraineté

⁷ la citoyenneté et la conscience d'appartenir à une communauté

⁸ Le marxisme et la question nationale et coloniale (1913)

de formation psychique, qui se traduit dans la communauté de culture ; l'absence d'une au moins de ces caractéristiques suffit pour qu'il n'y ait pas nation ».

ethnie

Le terme d'ethnie requiert lui aussi des analyses rigoureuses, si l'on veut éviter les confusions que dénoncent, à juste titre, à propos de l'Afrique noire, certains spécialistes pour qui des nations existaient bel et bien dans l'Afrique pré-coloniale. Réinventé au XIX^{ème} siècle par les ethnologues allemands pour désigner les non-civilisés, le mot a souffert de confusions entre le sens racial, le sens linguistique et le sens psycho-social. Puis au XX^{ème} siècle, au moment de la décolonisation, le vocable a été repensé et a servi à remplacer le mot tribu, jugé par trop péjoratif, mais en réalité ce concept régénéré par les sciences sociales traduit davantage le sentiment ethnique que le groupe ethnique. Au total le même mot désigne trois réalités distinctes : les ethnies anciennes, les ethnies coloniales, les ethnies contemporaines.

éthnicité

Si l'on élargit l'investigation, l'éthnicité correspond à la double conscience sociale d'un groupe : conscience de sa différence par rapport aux autres groupes, conscience de sa cohésion interne (culturelle, religieuse, raciale). Bref, l'éthnicité est une force continue qui peut aboutir aussi bien à l'intégration dans un état qu'à la désintégration de cet état (cas de la Belgique contemporaine). Par là, l'éthnicité qui constitue la base du nationalisme, mais sans conscience politique, trouve une large application dans les situations post coloniales.

Pour en revenir à la définition de la nation, il convient de bien appréhender le processus de formation nationale. À l'encontre de la théorie d'Ernest Gellner⁹, selon qui ce sont les nationalismes qui font les nations, on peut privilégier une définition plus « citoyenne » de la nation, celle qui prévaut dans les pays latins et qui privilégie, en même temps que la libre adhésion, la forme démocratique. Ici la nation devient une entité qui n'est assimilable ni à un état ni à une culture, et c'est la nation qui crée le nationalisme et non l'inverse.

A partir d'une observation sur la terminologie¹⁰, on peut distinguer deux processus de formation de l'état-nation moderne en Europe. Après une longue préhistoire¹¹, le mouvement des nationalités a consisté, avec des hauts et des bas, à doter ces groupes ethniques non-dominants des attributs nécessaires à la construction d'un état-nation, en s'appuyant tantôt sur une identité ethnique tantôt sur une identité régionale définie politiquement, historiquement et géographiquement, tantôt sur une identité « protonationale ».

état

Si l'on en vient maintenant à la définition de l'état, celle-ci ne présente pas les mêmes difficultés que les concepts d'ethnie et de nation. On peut retenir par exemple la définition du célèbre juriste Raymond Carré-de-Malberg, selon lequel l'état est « une communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans les rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition »¹². On retrouve là une filiation évidente avec Machiavel (l'état comme pouvoir ayant autorité et usage légitime de la force sur un peuple dans un territoire donné) et avec Jean Bodin et sa théorie de la souveraineté seule apte à faire régner l'ordre et la prospérité dans l'état. De ce fait, les notions d'état et de peuple se trouvent

⁹ « Nations and Nationalism » (Oxford: Blackwell, 1983)

¹⁰ le mot nation en anglais et en français se définit en référence à l'État, en allemand et dans les langues slaves en référence à l'éthnicité

¹¹ vers 1780 on ne compte pas moins d'une trentaine de groupes ethniques cohérents, dont les deux tiers sont parvenus à former une nation dans les 150 années suivantes

¹² Contribution à la théorie générale de l'État, 1921

rapprochées, puisque le processus de développement de l'état (kratos) permet d'intégrer en un même ensemble le peuple en tant qu'ethnos et en tant que laos.

Dès lors se dégage une quadruple fonction de l'état : sociale, militaire, politique, économique. Il s'agit en effet pour l'état :

- de garantir l'ordre intérieur et la protection des membres de la collectivité, ce que certains appellent poétiquement « le mur qui entoure le jardin où poussent les fleurs et les fruits d'humanité »;
- d'assurer la défense du territoire, au besoin par la force des armes;
- de faire fonctionner de manière harmonieuse et efficace la relation entre gouvernants et gouvernés, et cela dans la sphère du privé comme dans celle du public;
- de fournir les infrastructures (notamment les moyens de communication) nécessaires d'une part à la défense, d'autre part à la vie économique, dans une perspective de développement et de répartition entre les citoyens tant à long terme qu'à court terme.

L'élaboration du modèle de l'état-nation : le temps et l'espace

Il n'y a pas d'état-nation sans inscription dans l'espace, ou si l'on préfère, sans occupation et contrôle d'un sol. Car la notion d'état est nécessairement territoriale en même temps que politique et juridique qu'il s'agisse d'un état souverain ou même d'un pays dépendant. Elle implique un territoire, lieu de l'unité politique et signe de l'existence physique de l'entité étatique.

Cette définition spatiale, qui sert de fondement à la géographie politique, s'exprime par la cartographie, puisque la carte est alors une représentation visuelle de l'occupation d'un morceau de territoire et du lien entre un peuple et sa terre (ce qui explique les innombrables conflits et controverses entre États sur le dessin et la configuration des cartes). Si le territoire d'un état peut varier en position ou en étendue, il constitue toujours un compartiment d'espace politiquement délimité et distinct des territoires environnants. Aussi l'état est-il amené, en vue d'assurer la sécurité de la collectivité et la cohésion interne des populations qui le composent, à établir à sa périphérie une armature permanente : la frontière, c'est-à-dire une ligne qui enclôt l'espace sur lequel s'exerce sa souveraineté¹³.

Mais la trilogie état / territoire / frontière, pour être opératoire dans le processus de formation d'un état-nation homogène (souvent au lieu et place d'un état multinational), requiert l'adjonction de deux autres partenaires : la souveraineté et l'ethnicité. D'une part la frontière, attribut de la puissance politique et signe de la contiguïté entre États, a pour vocation de marquer à la fois la ligne de contact et la ligne de démarcation entre deux souverainetés¹⁴. D'autre part, au contraire des états multiethniques, l'état-nation est fondé sur la conscience d'appartenance à une même communauté ethno-culturelle.

Second paramètre : la dimension temporelle. De quand datent les nations? Comment est-on passé de l'organisation sociale ancienne en clans, tribus, cités, villes, provinces à l'état-nation? Dans cette longue gestation, depuis la préhistoire ou la protohistoire des nations jusqu'à leur constitution formelle en états, peut-on dessiner des étapes (naissance du sentiment national, apparition de l'idée de nation, structuration étatique sous forme monarchique, républicaine, démocratique) et définir une périodisation?

Ici s'opposent partisans d'une chronologie longue, remontant au Moyen Âge, et tenants d'une chronologie courte, tels Ernest Gellner et Eric Hobsbawm¹⁵, pour qui la nation et le

¹³ du limes et de la grande muraille de Chine jadis aux frontières historiques et mobiles de l'Europe des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ou aux frontières « géométriques » de la colonisation en Amérique et en Afrique

¹⁴ en anglais on distingue la notion cartographique de la démarcation—boundary—et la notion géopolitique de la frontière—frontier ou border

¹⁵ Nations and Nationalism since 1780 (Cambridge: Cambridge University Press, 1990)

nationalisme ne prennent existence et sens qu'avec la révolution industrielle et la modernité. D'autres ont avancé une hypothèse différente : celle d'une existence végétative des nations, d'une sorte d'état de sommeil. Certains ont même introduit le concept d'incubation. Mais force est de constater que ce sont là des notions floues, approximatives et, à tout prendre, peu éclairantes.

À vrai dire, si l'on met à part les historiens qui se sont faits au XIX^{ème} ou au XX^{ème} siècle les théoriciens et les chantres du mouvement national dans leur pays et qui par conséquent sont portés à chercher très loin dans le passé des racines en vue de légitimer et de sacraliser les revendications, ce sont surtout des médiévistes qui ont développé le thème de l'ancienneté d'une conscience nationale.

Dans le cas de la Bohême des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, on peut employer l'expression d'« anomalie tchèque ». En effet, si on définit la nation comme une communauté de population parlant la même langue, vivant sur le même territoire historique et ayant en commun un sentiment de solidarité ethnique, on trouve là au cœur de l'Europe un protonationalisme de type exceptionnel grâce à trois facteurs : la géographie de la Bohême enserrée de tout côté par une ceinture de montagnes, l'existence d'un état, la puissance centralisatrice d'une capitale, à quoi s'ajoute la capacité d'intégration des immigrants, surtout allemands, venus travailler et prospérer dans le pays. Le noyau et le ferment de ce grand mouvement d'émancipation nationale à la fin du XIV^{ème} siècle est constitué par le milieu intellectuel, autour de la prédication religieuse et de la réflexion théologique de Jean Hus. D'où le rôle central joué par les clercs de l'Université de Prague, exaltant la « sainte nation tchèque » avec la volonté d'associer en une même communauté patria, lingua, sanguis et fides, c'est-à-dire le pays, la langue, l'héritage ethnique et la foi. Mais si le mouvement hussite a été ainsi le creuset d'une ébauche de nationalisme tchèque, la division fatale entre hussites et anti-hussites, qui au début du XV^{ème} siècle consacre le triomphe de fides sur natio et patria, brise l'élan, de sorte qu'après cet éphémère « printemps de Prague » il faudra attendre le XIX^{ème} siècle pour que sonne l'heure du réveil national.

Dans la longue gestation de l'état-nation, d'autres itinéraires, plus classiques, et impulsés d'en haut, ont été fréquents. Ainsi il convient de dégager l'action des assemblées d'état du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Celles-ci, au lieu d'une représentation du peuple comme les Parlements modernes, reflètent les corps intermédiaires et ordres de la société sur un territoire donné. Leur première contribution à la formation d'un état national réside dans la manière dont elles ont associé en leur sein les représentants des terres variées rassemblées par la voie dynastique ou diplomatique. De ces unions de pays le cas le plus démonstratif est celui de la réunion de l'état de Bourgogne-Flandres avec l'état d'Aragon-Castille-Habsbourg. Mais on peut citer aussi l'Union de Lublin en 1569 entre le royaume de Pologne et le grand-duché de Lituanie avec pour pivot une Diète commune. Sous le double signe de la défense du territoire au plan militaire et de la défense des libertés et coutumes au plan civil par ces assemblées, l'évolution conduit tantôt vers un État fédéral tantôt vers un État unitaire. On constate alors, de la part des assemblées d'état, un processus qui, peu à peu, glisse de la défense des privilèges à l'ambition de représenter une nation, à en symboliser la légitimité, voire à incarner la souveraineté nationale.

À la recherche d'un mode de légitimation

Si, comme on vient de le voir, la datation de la genèse de la conscience nationale offre largement matière à débat, il reste que l'état-nation, en tant que réalité historique, est bel et bien un phénomène moderne. En effet, en s'appuyant sur la modernité politique bien plus que sur la modernité économique, c'est avec la Révolution de 1789 que se produit le grand tournant, à savoir la métamorphose de l'état national en état-nation. Par la Déclaration des

Droits de l'Homme, la souveraineté et la légitimité passent de la personne du roi au peuple. Celui-ci cesse donc d'être le sujet de son souverain pour devenir le sujet souverain de sa propre histoire. On¹⁶ peut donc légitimement affirmer : « l'état-nation et la démocratie sont des jumeaux nés de la Révolution française ».

À partir de là, deux modèles de la nation se sont développés. Tandis que les nouveaux principes révolutionnaires venus de France se répandaient comme une traînée de poudre à travers l'Europe et en Amérique latine, Fichte, en Allemagne¹⁷, proclame, de manière éclatante dans ses Discours à la nation allemande, les principes de base du nationalisme allemand et de la mission historique de l'Allemagne. S'il est vrai qu'à certains égards Fichte transpose en Prusse le patriotisme révolutionnaire français, d'autant qu'il entend fondamentalement allier patriotisme et progrès de l'humanité, c'est une conception ethniciste de la nation qui prévaut dans cette quête d'un mode de légitimation, puisque ce qui définit la nation, c'est le peuple, ou plus exactement le Volkheit. En même temps, Fichte insiste sur le rôle de la langue, la langue allemande étant à ses yeux supérieure à toutes les autres. Pour lui l'avenir réside non seulement dans l'unité allemande, qui doit traduire l'unité du peuple (car le peuple forme un tout), mais dans la généralisation de l'état-nation en Europe. Aussi peut-on suivre son influence sur le nationalisme allemand tout au long du XIX^{ème} siècle et jusqu'au lendemain de la défaite de 1918.

Face à la vision de Fichte, dans laquelle la totalité sociale l'emporte sur l'individu, la conception dite française de la nation, illustrée par Renan dans sa fameuse conférence de 1882, « Qu'est-ce qu'une nation? », est une conception élective et même subjective, reposant sur le consentement de la population, en synergie avec l'individualisme démocratique moderne. Car, pour Renan, la nation est bien un concept politique moderne, puisque dans l'Antiquité on ne connaissait que l'empire ou la cité. C'est pourquoi, à partir du moment où on a abandonné le principe dynastique, il n'y a plus que « le droit des nationalités, c'est-à-dire des groupes déterminés par la race, l'histoire et la volonté des populations ». En 1882, allant plus loin, il proclame : « Une nation est une âme, un principe spirituel », à qui il faut « le désir clairement exprimé de continuer la vie commune » ; bref c'est « un plébiscite de tous les jours ».

Néanmoins, la conception volontariste n'a cessé de gagner du terrain au fur et à mesure que progressait la démocratie libérale, en invoquant tantôt l'universalisme de Kant¹⁸, tantôt le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, depuis les patriotes italiens du Risorgimento jusqu'aux analyses d'historiens « un vouloir-vivre collectif » et de sociologues comme Durkheim « une volonté commune ».

Identité nationale et sacralisation

Tout compte fait, il apparaît que c'est autour de la notion d'identité nationale que la relation nation / peuple / état peut être appréhendée de la manière la plus opératoire. À condition bien sûr de bannir tout rapprochement avec le concept si longtemps et si malencontreusement en vogue de tempérament national, qui a véhiculé et continue de véhiculer tant de stéréotypes. En fait c'est à travers une dialectique de la personne et du groupe que se définit l'identité nationale. Deux paramètres s'y combinent : d'un côté, la conscience chez l'individu d'appartenir à un ensemble commun, à la fois groupe social et collectivité nationale; de l'autre, la conscience de la différence de ce groupe et de cette collectivité par rapport aux autres collectivités nationales. L'élément clef dans cette anthropologie sociale et culturelle,

¹⁶ rendons à Jürgen Habermas ce qui lui appartient !

¹⁷ qui représentait alors une Kulturnation et non une Staatnation

¹⁸ « Un État n'est pas une propriété. C'est une société d'hommes sur laquelle personne n'a le droit de commander et d'ordonner autrement qu'elle-même »

c'est, en même temps qu'une revendication de reconnaissance de soi et de dignité, le sentiment gratifiant d'appartenance psychologique, matérielle et morale à une communauté. Dans un même pays une telle conscience d'identité nationale se développe de façon inégale selon les régions et les catégories sociales. Au sein de la hiérarchie, ce sont en général les élites, et parmi elles l'intelligentsia, qui jouent un rôle pilote, tandis que les masses populaires, ouvriers et plus encore paysans, sont les dernières à être touchées¹⁹. Autour de ces données, et à partir du cas du mouvement des nationalités dans l'Europe du XIX^{ème} siècle, on peut bâtir un modèle temporel en trois phases.

- Phase A : cette étape, principalement culturelle, est marquée par le développement de la langue, la littérature, le folklore, l'archéologie.
- Puis, après cette sorte de décollage, la phase B est celle de l'action de petites minorités agissantes, animées par le patriotisme et la revendication d'identité et œuvrant pour que soit reconnue la capacité à former un état.
- Enfin, dans la phase C, les nationalistes ont gagné : on assiste à l'irruption des masses dans l'espace public et l'espace politique, ce qui se traduit par le soutien massif de la population, soit à la veille soit au lendemain de la création de l'état-nation.

Un trait commun caractérise les anciens et les nouveaux nationalismes : le processus de sacralisation. Comme l'a dit Malraux, « l'esprit donne l'idée d'une nation, mais ce qui fait sa force sentimentale, c'est la communauté de rêve ». Or il n'est guère de nationalisme qui ne fasse appel à l'imaginaire et au sacré. Ce qu'exprime tout un éventail de rites et de symboles (du drapeau et de l'hymne national aux fêtes civiques et patriotiques), avec un art souvent raffiné de la mise en scène et du spectacle.

Il faut d'ailleurs distinguer un double processus de sacralisation. D'une part, on observe une instrumentalisation de la religion, la croyance et l'appartenance à la communauté étant constituées en facteur de l'identité nationale et en aliment nourricier du nationalisme. D'autre part, la nation est érigée elle-même en religion et dotée des attributs de la transcendance et de l'absolu, avec son culte et sa liturgie, son martyrologe et ses cérémonies. Il arrive aussi que, jusque dans une perspective moderne et laïcisée, l'état-nation devienne la source et le siège d'une nouvelle religion, comme ce fut le cas en France avec la religion de la patrie et de la République.

Déconstruire l'état-nation : le national hors de l'état-nation

Dans cette deuxième partie, nous proposons en quelque sorte la démarche inverse de la première partie : plutôt que d'éclairer la nation et l'état par leur processus de construction, il s'agit d'éclairer les idées de nation, de nationalisme, de peuples et d'états à travers les échecs, les remises en cause et les dépassements. Plutôt que de comprendre l'état et la nation l'un en rapport avec l'autre, il s'agit d'éclairer l'idée de nation dans l'absence de l'état ou comprendre l'idée d'état en absence d'une nation unitaire. Autrement dit, l'enjeu de cette deuxième partie est : apprend-on autre chose sur les rapports entre « nations, peuples et états » lorsque l'on décide de quitter l'équation moderne selon laquelle « état = nation » ?

Cependant, proposer la « déconstruction » des liens entre nation, peuple et état au cours de cette deuxième partie ne signifie donc pas que l'on prenne pour argent comptant l'idée d'une crise de la nation. De même qu'on ne peut pas prédire l'avènement d'une ère post-nationale en se contentant de constater la fin de certaines formes d'état-nation. L'historien

¹⁹ L'urbanisation et la mobilité sociale tiennent une place importante dans l'alliance entre nationalisme et stratégies individuelles et familiales

d'aujourd'hui sait qu'il n'est plus innocent de son discours et de son récit du passé; à moins de retomber dans les mêmes artifices, il ne peut se faire le héraut du post-national.

Faire l'histoire des cas où nation, peuple et état sont dissociés pourrait se limiter à première vue à une histoire minoritaire. On a souvent prétendu que l'absence d'état pour une nation ou l'absence de nation unifiée pour un état, ne se rencontre que dans les cas des minorités ou des moments de crise : marginalité dans le temps, marginalité dans l'espace. Force est de constater qu'il n'est pas absurde de replacer au centre de l'histoire tous les cas qui peuvent relever d'un décalage entre nations, peuples et états. En effet, il peut être judicieux de considérer que l'ensemble des situations historiques et géographiques d'inadéquation entre nations, peuples et États représente en fait un cas très largement répandu et que, à bien des égards, c'est l'assimilation complète entre nations, peuples et États qui représente souvent l'exception. En ce sens, les historiens ont très longtemps écrit leurs récits d'histoire nationale selon une norme²⁰ qui correspondait à des situations exceptionnelles ou rêvées. Il serait réducteur de penser que les rapports entre nations, peuples et États dans l'histoire puissent être ramenés et simplifiés selon deux catégories, l'une représentant le normal (l'état-nation unitaire et tolérant sans dérive nationaliste) et l'autre le pathologique (l'absence ou la faiblesse d'un des termes, soit l'état soit la nation, et donc une surenchère et une dérive nationaliste).

Considérer que toute « ethnie » doit enfanter une nation et que toute nation doit enfanter à son tour un état-nation conduit à une vision simpliste et fataliste de l'histoire.

Les « Empires » sont-ils voués à l'échec?

La manière la plus classique peut-être de considérer l'association entre un état et une nation unifiée comme une norme inéluctable de l'évolution historique a longtemps été de considérer les empires multinationaux comme voués à la disparition sous les coups de la décomposition interne. Certes, nombreux sont les états-nations modernes qui doivent leur existence à la disparition des empires, monstres devenus anachroniques à l'âge du nationalisme unitaire : nations de l'Europe occidentale nées contre l'Empire romain germanique²¹, nations qui affirment leur identité par le particularisme religieux contre l'universalisme catholique, nations balkaniques issues de la décomposition de l'Empire ottoman, nations issues de l'Europe de 1919, nations américaines, africaines ou asiatiques issues de la fin des empires coloniaux. Comme agrégat de peuples et de nations, l'Empire est périmé nous dit-on.

Les différentes formes d'empires multinationaux ont été confrontées au XIX^{ème} siècle à leur inaptitude à suivre les voies de la modernisation politique. C'était devenu un truisme de la pensée des libéraux et des démocrates du XIX^{ème} siècle que de considérer un empire ou un cas de vieux fédéralisme (la Confédération germanique par exemple) comme une forme vouée à disparaître, une entrave à la modernisation. La plupart des nouveaux États européens nés au cours du XIX^{ème} siècle ont donc adopté le modèle centralisé de l'état-nation, l'histoire de l'état et de la nation étant alors fondamentalement opposée au fédéralisme.

En 1917, le dilemme impérial, dont hérite l'URSS, est particulièrement complexe. Le nouveau régime doit à la fois prouver sa volonté de rupture avec l'héritage des tsars en matière de nationalités (se montrer ouvert au multinationalisme) et rester fidèle à sa vocation première de création d'un état socialiste (minorer les différences nationales). C'est pourquoi le régime soviétique a suivi en matière de nationalités une politique à double face. D'un côté, la construction juridique et formelle d'un nouveau type de nation fédérale, une sorte de nation à multiples nationalités dont l'existence était reconnue (y compris le droit de sécession en 1917), le territoire et les frontières dessinées malgré toutes les difficultés et l'autonomie

²⁰ la construction d'un état-nation

²¹ la France par exemple

administrative et culturelle proclamée. De l'autre côté, au nom de la construction d'un super état-nation socialiste, toutes les tentations d'indépendance ou d'autonomie réelle ont été réprimées soit par des moyens politiques (l'extrême centralisation exercée par le parti) soit par des moyens de terreur au cours des années 1930-1940, le massacre à grande échelle (les Cosaques) ou la déportation de peuples entiers (Coréens, Tatars de Crimée, Allemands de la Volga, etc.). D'un côté, l'URSS peut déclarer avoir réalisé la « solution complète de la question nationale » en ayant construit une complexe architecture juridique de 53 entités nationales fondées sur la promotion d'élites locales. De l'autre côté, en raison des traumatismes légués par la période stalinienne mais aussi du fait même du développement économique et culturel des nationalités, le divorce entre la patrie socialiste et le sentiment national s'est développé des années 1960 aux années 1980. Comme le système impérial de l'Autriche-Hongrie, le modèle néo-impérial de l'Union soviétique a démontré toutes les contradictions d'un État qui repose sur la non-identité entre citoyenneté (la citoyenneté soviétique) et nationalité, que cette nationalité soit une nationalité d'attribution, imposée par le centre ou qu'elle soit l'héritage d'un sentiment national.

L'exemple de la chute de l'URSS à la fin de XX^{ème} siècle semble devoir confirmer la règle qui veut que tout empire multinational doit périr un jour ou l'autre. Avec la chute spectaculaire de l'URSS qui est venue démentir bien des certitudes de l'ancienne « soviétologie » cette règle serait devenue comme une loi de l'histoire. Malgré toutes les ruses juridiques, malgré la tactique de division des pouvoirs et des nationalités les unes contre les autres, malgré l'invention d'un patriotisme supra-national (dans l'Autriche des Habsbourg comme dans l'URSS de Staline), les empires ou les néo-empires du type de l'URSS seraient voués à disparaître faute d'avoir accepté la loi universelle selon laquelle un pouvoir politique moderne ne trouve sa stabilité qu'en acceptant de se fonder sur l'identité de la citoyenneté et de la nationalité, l'identité entre un état et une nation culturellement unie.

Pourtant, si l'exemple de la chute de l'ancienne maison soviétique illustre la loi de la chute des empires dans son aspect très général et finalement très banal, cela ne veut pas dire que cette loi puisse fournir une définition rigoureuse, détaillée et infaillible de ce que sont une nation et un état modernes, de ce que sont ou de ce que doivent être les liens nécessaires entre nations, peuples et états. Tout au plus, avons-nous un éclairage par la négative du couple état / nation : nous savons que lorsqu'il n'y a pas identité, le divorce devient une menace constante. La situation actuelle des états issus de la décomposition de l'ancienne Union soviétique, le problème des minorités, les risques d'une implosion qui menace la Russie ou l'existence de fortes minorités russes dans les nouveaux états, les guerres du Caucase, doivent nous inciter de nouveau à la prudence : l'idée d'une inéluctabilité de la chute de l'empire soviétique ne nous donne pas forcément la clé pour définir ce que sont les nations ou les états-nations de la période post-impériale.

La loi de la chute des empires multinationaux, contrairement à ce que l'on pouvait penser, ne profite pas forcément au modèle de l'état-nation. Il est curieux de noter que dans un pays comme la France, la chute de l'empire soviétique et la nouvelle carte des nations européennes n'ont pas été célébrées comme le triomphe du principe des états-nations alors qu'au XIX^{ème} siècle comme encore en 1918, face à la décomposition ottomane comme face à la chute de l'Autriche ou de l'empire tsariste, les Français en majorité fêtaient l'extension et l'universalisation du principe de l'état-nation. Il est curieux de voir que la nouvelle Europe des nations de 1989 ne fut pas perçue comme l'avènement du principe français de 1789 mais comme une menace de chaos. La chute des empires ne profite pas intellectuellement à l'ancien principe des nationalités. L'adage « à chaque peuple sa nation, à chaque nation son État » devient synonyme de décomposition de l'ordre et non plus de composition d'un ordre nouveau.

Ce renversement de perspective doit être éclairé par un contexte plus large que le seul cas européen de la chute des états multinationaux. Au moment où le principe d'identité entre un état et une nation aurait pu regagner tout son prestige, il était lui-même remis en cause dans son unité par l'apparition de nouvelles formes de nationalités qui ont rendu de plus en plus délicat une définition homogène de ce que l'on entend par une nation et de ce que doivent être les liens entre nation, peuple et état. Au moment où l'état-nation semblait gagner la partie par le « haut » avec la chute des « monstres anachroniques » qu'étaient les empires, il perdait peut-être une autre partie, jouée par le « bas », celle de l'invention de nationalités ou de nations apparues « sous » un état-nation existant.

La remise en cause de l'état-nation par le « bas »

Comme le font remarquer certains historiens, aucun état parmi les états-nations n'est à l'abri d'une désintégration entre plusieurs nationalités. Ce qui peut arriver aux empires multinationaux peut aussi arriver aux états-nations. La seule différence est que, dans le premier cas, les nationalités peuvent être formellement reconnues dès l'origine alors que, dans le second cas, les peuples et les nationalités sont issus d'un processus d'invention ou de réinvention plus ou moins réussi à l'intérieur d'un état-nation constitué.

Le fait même d'avoir longtemps évoqué ce problème sous le terme de « minorités » faisait de cette histoire une histoire minoritaire, une histoire marginale et minorée. De nos jours, grâce au travail des historiens attachés à une histoire « par le bas », mais aussi grâce à l'intérêt porté par les sociologues et les anthropologues à ce sujet, la question des formes diverses de nationalités sans état a gagné le devant de la scène des travaux et des études universitaires. L'apport essentiel de ces analyses est de montrer que ni l'état ni surtout la nation ne peuvent être considérées comme des entités objectives et fixes, ni donc aussi l'existence et la définition de l'état-nation; étudier les tentatives d'invention de nouvelles nations ou nationalités invite à mettre l'accent sur le rapport entre peuple et idée de nation, c'est-à-dire sur les degrés divers d'adhésion et de sentiment d'appartenance nationale. D'où le succès du terme d'« identité » nationale aussi bien dans les études savantes que dans les discours politiques contemporains. On cherche moins aujourd'hui à prouver l'existence objective des nations qu'à démontrer la force du lien qui peut unir une population et un sentiment d'appartenance; on recherche moins l'état-nation que l'identité nationale.

Mais l'existence des « petites patries » ne date pas d'aujourd'hui. On redécouvre leur importance qui avait été masquée par l'écriture des histoires nationales. L'exemple de l'Alsace entre la France et l'Allemagne est de ce point de vue révélateur. C'est un exemple crucial, d'abord parce qu'il a été au XIX^{ème} siècle une sorte de cas d'école pour les controverses intellectuelles sur la définition de la nation²², la plus célèbre étant celle qui opposa Mommsen et Strauss à Fustel de Coulanges et Renan. C'est un exemple passionnant ensuite, lorsqu'on étudie comment les Alsaciens ont pu naviguer entre les multiples définitions de leur identité, les identités qu'on leur attribuait à leur place²³ et les identités qu'ils pouvaient tenter de définir par eux-mêmes. Ainsi, pour les Alsaciens la question de leur appartenance à une nation entre 1871 et 1918 est moins le résultat d'une nécessité ethnique (l'Allemagne) ou le résultat d'un choix politico-sentimental (la France) que l'enjeu d'une identité constamment négociée entre leur fidélité à la France (après l'annexion allemande de 1871) et leur intérêt objectif d'une intégration économique et sociale de l'Alsace à l'Allemagne devenue le leader industriel de l'Europe continentale et le pays le plus avancé en matière de lois sociales et de développement de la social-démocratie.

²² c'est-à-dire définir soit la nation française soit la nation allemande, jamais la « nation alsacienne »

²³ être Français en raison des liens de l'histoire, être Allemand en raison de la communauté de langue et de «race»

Cet exemple de l'Alsace, symbole même des contradictions entre nationalismes européens, démontre, pour notre propos général, en quoi l'appartenance à une nation ne peut plus être assimilée à une donnée mais relève d'une histoire toujours complexe d'identité(s). Le jeu ne se fait pas entre deux acteurs, d'un côté la nation ou le peuple, représenté comme un véritable personnage, et de l'autre un état ou une forme politique souveraine à laquelle la nation est promise si elle réussit son parcours d'initiations et d'obstacles (trouver sa langue, vaincre les voisins, surmonter ses divisions intérieures). Mais le jeu est un enchevêtrement complexe de plusieurs acteurs qui ne sont jamais figés dans leur partition.

Au cœur même de la vieille Europe des états, le fait d'exister comme nation est un enjeu constant de revendications, d'identités croisées, de créations et de re-créations ; cela permet du même coup de porter un tout autre regard sur les rapports entre nations, peuples et nations hors de l'Europe. Puisque les nations européennes sont elles mêmes des faits de construction identitaire, il n'est plus possible de considérer les autres formes de nation comme des synonymes d'inachèvement, de retard ou de pur artifice.

Ainsi, le type de revendications que peuvent ou ne peuvent pas développer les nations indigènes aujourd'hui en Amérique latine, ou en Australasie demeurent fortement enracinées dans le type de système colonial auquel ces nations ont été soumises. Pour les peuples indigènes vivant dans le cadre d'une colonisation espagnole ou portugaise, le maintien de la possession de la terre a longtemps signifié et signifie encore la perte de l'identité religieuse et politique et l'obligation de s'intégrer au processus national qu'il soit colonial ou post-colonial. Pour les peuples indigènes placés sous la domination anglo-saxonne, le prix de la liberté religieuse et politique fut la perte de la terre face aux colons individuels. Dans les deux cas, aujourd'hui, les revendications des peuples d'Amérique ou d'Australasie sont bloquées faute de dimension « nationale » : soit leurs droits sur la terre (c'est-à-dire l'identité entre une nation et un territoire), soit leurs droits de constituer une entité collective (c'est-à-dire l'identité entre une nation et une communauté culturelle) sont niés.

Certains peuples n'ont donc plus de territoire, ils n'ont pas non plus d'état et pourtant, ils tentent de revendiquer, de négocier, parfois de lutter pour se reconnaître d'abord eux-mêmes comme une nation puis se faire reconnaître comme telle par les autres, par les adversaires, par les états constitués. Si l'on pousse jusqu'à la caricature certaines situations géographiques et politiques, on peut avoir l'impression que l'état-nation apparaît de plus en plus comme un cadre juridique formel qui ne fait que se plaquer sur une réalité sociale, une réalité culturelle où des identités diverses, parfois concurrentes, parfois complémentaires, se partagent la population.

Les identités infra-nationales menacent le vieux sentiment d'appartenance à un état-nation; si cette mosaïque d'identités et de patrimoines ne remet pas en cause le principe d'existence de l'état-nation, elle tend à dissocier de plus en plus l'étage de la citoyenneté juridique et le substrat des appartenances identitaires.

Aussi la remise en cause des liens traditionnels qui pouvaient unir « nations, peuples et états » dans la version du modèle de l'état-nation ne vient pas seulement des cas d'invention d'une nationalité minoritaire mais peut aussi se faire jour au cœur des états les plus modernes. La remise en cause du modèle de l'état-nation ne vient pas seulement d'une zone infra-nationale faite de minorités, de peuples souvent associés à une image folkloriste et de ré-invention du passé, mais peut aussi apparaître dans des situations ultra-modernes (post-modernes diront certains) et qui posent la question de l'entrée dans une ère dite post-nationale.

Dépasser l'état-nation?

Une histoire Belge

En 1993, la Belgique a adopté un nouveau modèle de construction juridique et constitutionnelle qui pousse l'élaboration d'un fédéralisme moderne à un point radical. Divisé entre des régions (Flandres, Wallonie et Bruxelles-capitale) et des communautés de langues, le nouvel état est d'une nature inédite, dans la mesure où les diverses instances de pouvoir (conseils de région, conseils de communauté et Parlement national) n'obéissent à aucune hiérarchie des normes. Autrement dit, les pouvoirs sont parallèles et ne sont ni hiérarchisés ni liés les uns aux autres (seule existe une Cour d'arbitrage). Une véritable division de l'ancienne souveraineté de l'état-nation a donc été mise en place. Ce n'est plus un état souverain et unitaire composé de plusieurs pouvoirs divisés et balancés, mais à un état divisé en plusieurs souverainetés. A travers toute une série de réformes par étapes, on est ainsi arrivé à la construction d'une nation-état²⁴.

Une histoire européenne

De ce point de vue, la nature de l'entité politique et institutionnelle induite par la construction européenne n'est pas neutre et doit attirer notre attention. Devant cette entité appelée « communauté », puis « Union Européenne » que peut donner la grille d'analyse nations / peuples / états ? D'évidence, cette entité ne peut se calquer sur ce triptyque. On peut même dire que la construction européenne n'a jamais eu les moyens ni la volonté de fonder la future « union européenne » sur l'identité entre un peuple uni, une nation constituée et un état unitaire : le maintien de la pluralité des peuples et des nations culturelles est considéré comme la condition préalable aussi bien que comme l'objectif constant de la politique de construction et d'intégration européenne. La vieille notion issue de la théologie catholique, celle de subsidiarité, a été ré-utilisée dans ce contexte pour justifier, coordonner et rationaliser cette construction qui repose sur la division et la répartition de la souveraineté politique et non sur la construction d'une souveraineté unie à partir de la diversité.

Le projet européen et son début de réalité²⁵ est-il le premier exemple d'un découplage entre l'état et la nation une et indivisible? L'avenir seul connaît la réponse à cette question.

Du nationalisme

Cependant, il faut aussi, à ce point du raisonnement, se demander en quoi ce dépassement de l'état-nation n'est pas, dans une certaine mesure, le fruit d'une évolution du regard que portent les différents représentants des sciences sociales sur la nation, l'état et le nationalisme.

Depuis le XIX^{ème} siècle jusqu'à notre fin de siècle, nos modèles d'explication de la nation seraient passés de l'idéalisme²⁶ au sociologisme²⁷ pour aboutir aujourd'hui au culturalisme²⁸.

Cependant, il peut être historiquement intéressant d'expliquer pourquoi, dans le phénomène universel du nationalisme moderne, certains nationalismes comme celui de Hitler ou de Mussolini ont été ce qu'ils ont été et non pas d'autres nationalismes.

²⁴ c'est-à-dire une nation belge confondue avec l'existence d'un état, qui n'a plus de réalité culturelle, surplombant sans les commander deux petites nations linguistiques et culturelles

²⁵ une réalité au moins institutionnelle et juridique à défaut d'être une réalité culturelle et politique c'est-à-dire conçue, connue et reconnue par les citoyens

²⁶ un peuple prend conscience de son existence comme nation à travers les épreuves de l'histoire, la nation égale le bon patriotisme

²⁷ la nation est une création déterminée et/ou manipulée par l'économie et la société, la nation crée le mauvais nationalisme

²⁸ la création des cultures homogènes modernes précède la nation, le nationalisme crée la nation

Inversement, dans les modèles d'explication politique, juridique et démocratique de la nation qui considèrent la nation comme le cadre nécessaire et obligé de la citoyenneté moderne et de la démocratie, on ne comprend pas, comme c'était déjà le cas dans les perspectives idéalistes du XIX^{ème} siècle, pourquoi la nation moderne, fabrique de citoyens et de patriotes raisonnables, peut parfois donner des nationalismes violents et vengeurs (sauf à traiter ceux-ci comme des dérives et des maladies accidentelles de la nation). Le nationalisme risque alors d'être réduit à un artefact malencontreux de la nation et de retomber dans la séparation idéaliste entre le « bon » patriotisme des nations heureuses et du « mauvais » nationalisme des nations inquiètes.

De manière plus empirique, on peut distinguer quatre cas de rapports entre nation et nationalisme; celui d'une absence de nation et d'une absence de nationalisme (cas antique de la démocratie), celui d'une nation sans nationalisme (cas qui figure plutôt comme un idéal de l'état-nation moderne, très rarement réalisé), celui d'une nation avec nationalisme (le cas le plus fréquent des états-nations modernes, mais avec une échelle d'intensité très variable de nationalisme), celui enfin d'un nationalisme sans nation (cas de plus en plus fréquent au milieu de la mosaïque des revendications et des identités de l'ère post-coloniale, post-impériale et post-communiste).

On peut estimer que ces quatre modèles de relations entre « nations, peuples et états » recouvrent la quasi totalité des différents phénomènes nationaux étudiés par les chercheurs dans le monde. Une nation peut se passer de l'existence d'un état même si le modèle le plus visible, le plus normatif est celui d'une identification entre un état, une nation et un peuple. Inversement, un nationalisme peut aussi exister sans que la nation ou que le peuple invoqués par lui aient une existence reconnue. Si la question de Renan « Qu'est-ce qu'une nation? » était posée aujourd'hui, les réponses apportées par les différents intervenants ne seraient pas forcément très éloignées du cadre général de la réponse apportée par Renan lui-même. Ce qui a changé en revanche, c'est le point de vue, c'est la distance ou même la méfiance adoptée pour répondre à cette question. Il n'y aurait plus de réponse toute faite opposant un modèle français contractualiste de nation contre un modèle allemand naturaliste de nation, il n'y aurait plus l'idée d'un bon patriotisme comme rempart infaillible contre le nationalisme violent, il n'y aurait plus l'idée qu'une nation doit suivre un développement naturel de sa naissance à son épanouissement selon un vouloir-vivre collectif et spontané, il n'y aurait plus l'idée que seule l'Europe est un creuset de nations stables et modernes, il n'y aurait plus l'idée enfin que l'existence d'une nation, que ce soit par la force de l'appartenance ou la vertu de la volonté, va de soi. Il n'y aurait plus de regard d'innocence (feinte ou spontanée) à l'égard de l'idée de nation.

A la fin de cette première partie et à travers la grille de lecture proposée, il ressort clairement qu'il n'existe plus aujourd'hui de fausse évidence sur la question des liens entre nations, peuples et états. C'est autant la réalité de ces relations, la réalité contemporaine du modèle de l'état-nation par exemple, que le regard que l'on porte sur cette réalité que cela soit le sociologue, l'historien ou le simple citoyen, qui a changé.

⊗

⊗ ⊗

Après avoir rapidement balayé le spectre de notions tels que nation et nationalisme, il convient maintenant de focaliser notre attention sur un espace physique restreint et délimité : les Départements Français d'Amérique.

Deuxième partie : la situation des D.F.A.

La Guadeloupe²⁹, la Guyane³⁰ et la Martinique³¹ sont des terres françaises depuis plus de trois cent cinquante ans, et donc bien avant plusieurs régions de l'actuel Hexagone. Ces terroirs du grand large, dont les communautés créoles ont toutes été douloureusement créées par l'histoire de France, ont abandonné leur statut colonial pour celui de département depuis la loi du 19 mars 1946. Cette loi résulta de l'initiative propre des parlementaires des nouveaux départements, après une douzaine de requêtes similaires. Elle couronna un long processus d'assimilation politique reflétant les vicissitudes de notre tradition républicaine à la suite des révolutions de 1789, 1848 et 1871. De plus, cet acte spécifique fut adopté à l'unanimité par le Parlement, à la faveur de l'esprit de la Libération et en vertu du principe d'universalité républicaine. Or, aujourd'hui encore, nous continuons à limiter notre vision du territoire national aux seuls départements de l'Hexagone.

La France n'est pas le seul pays dont le territoire national est éclaté. C'est aussi le cas des Etats-Unis (avec l'Alaska et l'ex-colonie de Hawaii transformée en Etat en 1959) et même de pays de l'Union européenne, comme l'Espagne (avec les Canaries) et le Portugal (avec Madère et les Açores). Pourtant, ces autres pays de l'OCDE n'ont aucun mal à se présenter au monde avec toutes leurs collectivités locales de droit commun. Citons comme exemple les cartes de l'Espagne ou des Etats-Unis. Pourquoi la France universaliste et républicaine rechigne-t-elle à en faire autant ? Serait-ce à cause du traumatisme causé par la perte des trois circonscriptions départementales de l'ex-Algérie française, elles aussi situées outre-mer, mais dont la genèse, la nature et la situation socio-politique n'avaient rien à voir avec celles des départements de la Caraïbe ?

La vraie décolonisation doit commencer par reconnaître la portée historique et nationale de la loi du 19 mars 1946, en distinguant plutôt entre d'une part, les 100 départements (ou 26 régions) qui constituent le champ d'application présumé de la loi nationale, et d'autre part, les collectivités territoriales particulières régies par le principe de la spécialité législative. La référence systématique aux «DOM-TOM», même à propos de questions purement départementales ou régionales, occulte les dimensions symboliques et pratiques de l'assimilation politique par la départementalisation. C'est pourquoi nous continuons à penser que la France compte 96 départements (et 22 régions), et bien sûr, « possède aussi des DOM-TOM ». De même, nous ressentons que la superficie de la France se limite à 550 000 km², comme nous l'a appris notre chère école républicaine. Cette approximation est pour le moins grossière puisque les quatre départements exclus du compte recouvrent plus de 95 000 km², sans lesquels, par exemple, il serait difficile de réaliser notre ambition capitale de véritable puissance spatiale.

Cette vision étroite et erronée s'illustre aussi dans la distinction faite par nos bibliothèques publiques et nos librairies, entre la section «Littérature française» et celle tout simplement intitulée «Afrique-Antilles»! La première contient les œuvres de Saint-John Perse ou Leconte de Lisle (Guadeloupéen et Réunionnais mais blancs), et la seconde celles d'Edouard Glissant ou de Gisèle Pineau (née à Paris mais Antillaise de couleur)! Selon cette approche, qui prévaut aussi pour la musique et la cuisine, il faudrait alors traiter les résidents de la France non pas d'après leurs droits et devoirs dans la République, mais plutôt en fonction de la

²⁹ voir annexe 1

³⁰ voir annexe 3

³¹ voir annexe 2

couleur de la peau ou de la religion. Une telle dérive serait bien entendu totalement contraire à l'idée que nous nous faisons presque tous de la France.

Enfin, pouvons-nous raisonnablement espérer que les 2 millions de nos compatriotes qui vivent ou ont des origines dans les départements de la Caraïbe puissent éviter la tentation du repli identitaire et maximiser leur contribution à l'avenir de leurs régions et de la nation, si l'image de la France que leur renvoie la République, ses élites et ses médias occultes ou dénigre les départements en cause; et ce, sous prétexte qu'ils ne sont pas situés sur le Vieux Continent et accusent encore un certain retard économique?

Les DFA dans la CARAÏBE³²

Vues de Port-au-Prince ou de Kingston, la Guadeloupe et la Martinique semblent des îlots de prospérité. L'écho des conflits sociaux qui secouent les départements français d'Amérique ne parvient guère dans les îles voisines. Comme les Portoricains rattachés aux Etats-Unis, Guadeloupéens et Martiniquais sont considérés, par leurs voisins caraïbes, comme des privilégiés bénéficiant des subventions et des systèmes sociaux des métropoles, et qui font passer les velléités indépendantistes après le « confort » de leurs liens avec les puissances du premier monde. Des intellectuels de la région le remarquent amèrement : Haïti, première république indépendante du bassin caraïbe, en est aujourd'hui le pays le plus misérable, alors que les territoires dépendants figurent en tête des classements régionaux en terme de revenu par habitant.

Les relations entre les DFA et les autres îles du bassin caraïbe sont longtemps restées limitées. Tournés vers la métropole, Guadeloupéens et Martiniquais ont, jusqu'à une époque récente, fait peu d'efforts pour développer leurs échanges avec les îles voisines. L'indifférence demeure largement réciproque dans cette région morcelée, où les barrières linguistiques et les différences culturelles sont de puissants obstacles à l'émergence d'une identité caribéenne. Les informations en provenance des Antilles françaises sont rarissimes dans la presse dominicaine, où l'actualité des pays latino-américains hispanophones est suivie avec attention. Dans la plupart des îles, l'influence du puissant voisin nord-américain s'étend. Les diasporas caraïbes, en forte croissance sur la côte est des Etats-Unis, suscitent de nouveaux courants d'échanges qui ignorent les territoires ayant conservé un lien quasi exclusif avec l'ancienne puissance coloniale européenne.

Cependant, depuis quelques années, on constate un plus grand intérêt et une présence accrue des Guadeloupéens et des Martiniquais, tant sur le plan économique que culturel. Alors que les liaisons aériennes intra-régionales restent peu nombreuses, Air Guadeloupe a ouvert une ligne entre Saint-Domingue et les Antilles françaises. Créée en 1994 pour favoriser l'intégration régionale, l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) a permis une meilleure insertion des DFA dans le bassin caraïbe. Malgré des réticences, la France a été acceptée comme membre associé de l'AEC au titre de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Dans le cadre de la réforme de la coopération, la France a étendu son champ d'action dans le bassin caraïbe. Plusieurs pays, dont la République dominicaine, sont entrés dans la zone de solidarité prioritaire, qui a remplacé l'ancien « pré-carré africain et francophone ». Lors de son passage en Martinique en 1999, le premier ministre Lionel Jospin a promis une augmentation des crédits du Fonds interministériel pour la Caraïbe (FIC), l'un des principaux instruments de la coopération française dans la région, géré en étroite association avec les DFA. Les entreprises des Antilles françaises multiplient les voyages de prospection dans les pays voisins, notamment en République dominicaine où le taux de croissance est supérieur à 7 % depuis trois ans.

³² voir annexe 4

Leader de la distribution dans les îles françaises, le groupe HAYOT a récemment annoncé un investissement de 180 millions de francs pour l'installation d'un hypermarché à Saint-Domingue. Apôtre de la coopération décentralisée, le maire du Lamentin, en Guadeloupe, José Toribio, veut faire profiter les Dominicains de la riche expérience culturelle de sa commune, en développant la coopération entre les populations. Sa municipalité aide, par exemple, la ville de San Cristobal, une agglomération proche de Saint-Domingue, à organiser son espace urbain actuellement chaotique.

La zone CARAIBE

L'unité des Caraïbes³³ tient d'abord à leur histoire. Violence, pillage, soulèvements: toutes les îles ont subi la domination de diverses métropoles européennes avant de devenir une « chasse gardée » des Etats-Unis. Aujourd'hui encore, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, possèdent des « miettes d'empire » dans cette zone dont le peuplement fut marqué par l'importation de main-d'oeuvre d'Afrique et dont l'organisation sociale reposa sur l'économie de plantation. Si diverses que soient leurs structures économiques, les petits pays de la région ont en commun un sous-développement aggravé. Petites³⁴, usant de langues différentes, peu ou pas du tout reliées entre elles, fondamentalement dépendantes de l'agriculture et du tourisme, à la fois séparées et unies par leur richesse culturelle, les îles de cet « archipel éclaté » préoccupent la super-puissance américaine. La révolte du peuple haïtien contre le « duvaliérisme » sans Duvalier en est l'exemple le plus saisissant.

Zone sinistrée où tous les bouleversements politiques deviennent possibles, la caraïbe est marquée par de profondes déformations héritées de siècles d'exploitation coloniale, au cours desquels les Espagnols, les Anglais, les Français, les Hollandais puis les Nord-Américains se sont disputé les îles pour s'approprier leurs richesses.

Aujourd'hui, les deux tiers des quelque deux mille entreprises multinationales qui y opèrent ont leur maison-mère aux Etats-Unis, le voisin vigilant dont le souci premier n'est plus de réaffirmer la supériorité du capitalisme face au système socialiste construit par les Cubains avec l'aide de l'URSS mais de lutter contre l'immigration clandestine et les cartels de la drogue.

Les états de la région ont subi un effondrement de leurs revenus, alors qu'ils devaient faire face à l'augmentation rapide des prix des produits importés. D'où le recours à un terrible endettement. La Jamaïque et Trinité-et-Tobago, principaux pays anglophones du marché commun de la Caraïbe (le CARICOM³⁵), ont une dette extérieure par tête d'habitant plus grande que celle de leurs voisins latino-américains les plus accablés.

Seule exception, PORTO-RICO représente un modèle d'industrialisation rapide et efficace. Au cours des trente dernières années, cette société fondée sur l'agriculture a basculé vers une autre, hautement industrialisée et utilisant des technologies de pointe. PORTO RICO a livré une concurrence acharnée à plusieurs pays asiatiques (Taiwan, Corée du Sud, Singapour, Hongkong) pour conquérir le marché américain en produisant des articles industriels à un coût très bas. Son principal atout une clause spéciale³⁶ selon laquelle l'administration des Etats-Unis exonère d'une grande partie des taxes fédérales les compagnies qui effectuent des investissements dans l'île. Encouragés par l'exemption fiscale, et aussi par le niveau des salaires versés aux Porto-Ricains, les capitaux sont allés surtout, jusqu'au milieu des années

³³ - le terme fait référence à une population indigène, les Karibs, rayée de la carte par les conquistadores espagnols

³⁴ la plus grande est Cuba, 10 millions d'habitants, mais la Grenade envahie par les « marines » en 1983 n'en a que 111 000

³⁵ entité qui a joué un rôle notable dans la signature des accords de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays ACP (Afrique / Caraïbe / Pacifique)

³⁶ la section 936 du code fédéral des impôts

60, vers l'industrie textile et d'autres branches de l'industrie légère. Aujourd'hui, les investissements se concentrent dans les industries pharmaceutiques et électroniques. Les firmes Pfizer, Abbott, Bristol Myers, General Electric travaillent avec de la matière première importée, tout comme la technologie, et mettent au point des produits semi-manufacturés que les maisons-mères se chargent d'achever.

L'autre poids lourd de la région, c'est bien évidemment CUBA dont une partie des élites politiques actives dans la caraïbe tiennent en estime la révolution. Ils s'inclinent devant la détermination de Cuba à « transformer ses structures économiques et sociales » et à « affirmer son identité nationale », tout en déplorant que, pour ce faire, elle eût recours à des « méthodes totalitaires ».

Autres revers, à plus longue portée ceux-là, les deux pays caraïbes dont Washington voulait faire des « vitrines » du capitalisme prospère et de la liberté sont tous deux plongés dans le marasme économique et les convulsions sociales : la République dominicaine et la Jamaïque sont deux bombes à retardement

Enfin, l'ensemble des chefs d'état de la caraïbe pensent, sans pouvoir toujours le dire tout haut, que le protectionnisme, les termes injustes de l'échange commercial et le coût élevé du transfert de technologie des pays développés ont fait basculer de nombreux Etats en voie de développement dans le cercle vicieux de l'endettement.

Quelle nation des Caraïbes, quel que soit son régime politique, n'approuverait ce constat? L'amertume se double de profondes incertitudes: déclin de l'agro-industrie traditionnelle, énormes difficultés rencontrées par des îles exportatrices de matières premières et productrices de loisirs, transformations en cours dans les économies de pays industrialisés laissent entrevoir une modification de la « spécialisation » des Caraïbes dans le marché mondial.

La région (Cuba mise à part) ira-t-elle de plus en plus vers un développement asiatique, fondé sur une stratégie de promotion des exportations à partir des zones franches, avec tous les déséquilibres que suppose cette accentuation du caractère extraverti et dépendant des économies locales? Réussira-t-elle, au contraire, à favoriser, en particulier par le biais d'une intégration bien comprise, un développement plus autocentré, répondant aux besoins des populations locales? Les Etats-Unis, comme d'autres puissances occidentales présentes dans l'archipel, lui en laisseront-ils le choix? Tel serait pourtant l'intérêt commun.

Guadeloupe (voir annexe 1)

La Guadeloupe est un département d'Outre-mer depuis la loi du 19 mars 1946. L'érection de la région Guadeloupe en collectivité territoriale de plein exercice a été acquise par la loi du 2 mars 1982.

Région monodépartementale, la Guadeloupe se présente géographiquement sous la forme d'un archipel de 1 704 km², constitué de six groupes d'îles : la Guadeloupe continentale, d'une superficie de 1 438 km², composée de Basse-Terre à l'ouest et Grande-Terre, séparées par un étroit canal, et les îles voisines : La Désirade, les Saintes, Marie-Galante et, plus au nord, Saint-Barthélémy et la partie française de Saint-Martin. La Guadeloupe est à 6.700 km de la métropole.

L'archipel guadeloupéen offre une très grande diversité de sites remarquables. Son climat tropical tempéré, le charme de ses îles contribuent à en faire une des grandes destinations touristiques des Caraïbes.

Martinique (voir annexe 2)

Avec une superficie de 1 100 km², la Martinique est le plus petit des départements d'outre-mer, créés par la loi du 19 mars 1946. Elle est située à 6 800 km de la métropole, au cœur de

l'arc antillais dans la mer des Caraïbes, à égale distance des côtes du Venezuela et de Haïti/Saint-Domingue.

La Martinique est bordée de 300 km de côtes. Riche en cours d'eau et en sources thermales (trois sont exploitées), l'île est couverte d'une végétation très variée, qui lui a valu son nom ancien de Madinina, « l'île aux fleurs ». Sa faune, surtout marine, comporte de multiples espèces. Son relief, d'origine volcanique, offre un paysage varié de collines, plaines, falaises, plages de sable blanc ou noir (à l'Ouest) dominé par le volcan de la montagne Pelée (1 397m) qui a marqué l'histoire de l'île : l'éruption de 1902 a anéanti la plus importante ville de l'époque, Saint-Pierre, faisant 30 000 morts.

Guyane (voir annexe 3)

Dans le Nord-Est de l'Amérique du Sud, entre le Surinam et le Brésil, la Guyane, 90 000 km², terre chaude et intense au climat équatorial. La forêt qui couvre les 9/10 du département fait l'objet d'une politique de protection de l'environnement.

La Guyane est entrée depuis bientôt trente ans dans l'ère de la technologie spatiale. La création en 1964 du Centre Spatial Guyanais (CSG) a en effet largement contribué à dynamiser l'économie de ce département. Ce pays équatorial, convient parfaitement à l'établissement d'un centre de lancement d'engins spatiaux.

Les premiers habitants de la Guyane ont été les indiens Tupi-Guarani. Le taux de natalité de la Guyane est le plus élevé des départements français. La Guyane est un département français d'Outre-mer depuis 1946.

Un avenir commun ?

La crise que traversent les trois départements français d'Amérique est-elle seulement de nature économique et sociale ? Il est vrai que la quasi-disparition du système productif traditionnel hérité du passé colonial, jointe à la crise générale qu'a subie l'économie française sinon l'économie mondiale, n'a pu que fragiliser des économies locales déjà branlantes et renforcer un chômage structurel depuis des décennies.

Les Antilles-Guyane vivent surtout de transferts publics, du commerce et du tourisme (économie sous perfusion). Mais cette situation de crise économique permanente n'a jamais trouvé, jusqu'ici, de solutions pertinentes. A cela, doit s'ajouter une crise sociale persistante qui se manifeste principalement par des conflits sociaux longs, répétitifs, voire même violents. Paradoxalement, si importante que soit cette grave crise économique et sociale, il ne semble pas qu'elle soit déterminante en dernière instance, et ne proposer que des mesures relatives à cet ordre laisserait un profond malaise au cœur de ces sociétés d'outre-mer. Il est significatif que les luttes syndicales les plus radicales et les plus persistantes ces dernières années, celles menées par l'UGTG notamment (Union générale des travailleurs de la Guadeloupe), si elles visent, par leurs revendications même, des droits et avantages requérant encore plus d'assimilation à la France, le font pourtant avec des méthodes et selon une idéologie remettant en cause le statut départemental. Ainsi, lors de toutes les dernières grèves, ont été attaquées des cibles symbolisant l'état ou le service public. On eût dit que la stratégie de l'UGTG vise à délégitimer les institutions républicaines elles-mêmes³⁷.

A cela vient s'ajouter, de la part de certains groupes indépendantistes, un discours xénophobe virulent, frisant le tout simplement racisme³⁸. Par ailleurs, tout se passe comme si les partis traditionnels, toutes tendances confondues, étaient paralysés face à la montée de la violence revendicative et comme si l'état lui-même était prêt à fermer les yeux devant les diverses transgressions de la loi, pour ne pas faire de vagues. Une telle situation est intenable. Elle

³⁷ la justice, la police, l'autorité préfectorale et les représentants élus du peuple

³⁸ exprimé dans des graffitis comme : « Les Blancs dehors »

signifie que la crise traversée est essentiellement une crise de l'identité politique et culturelle, quoique doublée du marasme économique et social.

Les Antillo-Guyanais sont, dans leur immense majorité, attachés à leur statut de citoyens français. Mais cette citoyenneté est vécue de façon purement utilitariste. Effacement de la raison politique et citoyenne au seul profit de la raison instrumentale et pratique. Cela consiste à obtenir tous les avantages que confère l'appartenance à la République sans en assumer les devoirs.

D'où la tendance constante, toutes catégories sociales confondues, à ruser avec la loi comme si celle-ci n'avait aucune valeur transcendantale. Ce qui bien sûr dérouta les juges, métropolitains pour la majorité d'entre eux. C'est comme si les notions de bien public, d'espace public, n'avaient aucun sens dans ces régions. Il est clair qu'il s'agit là d'un grave déficit civique et politique qui n'est rien d'autre que l'expression d'un divorce ou d'un mariage mal assumé entre identité politique et identité culturelle. Comment y remédier ?

Certains affirment que cinquante-trois ans de départementalisation ont fait de ces peuples des « irresponsables ». Il est évident que le statut départemental arrive à son essoufflement. Or ces populations d'outre-mer ne veulent pas de l'indépendance tout en maintenant une certaine forme d'exigence d'identité culturelle. Les deux solutions qui, pour tout républicain « jacobin », s'imposent (indépendance pure et simple ou assimilation totale à la République française) ne semblent pas donner satisfaction.

Comment alors penser une « culture politique » commune qui n'exclurait pas des « cultures ethniques » particulières ? Y aurait-il une troisième solution : intégration plus civique à la République mais sans assimilation culturelle ? La chose paraît difficile car la tradition républicaine française n'accepte pas la logique des terroirs, fondée sur l'identité ethnique. La République, en France, n'a jamais été multiculturelle. Néanmoins, l'évolution aidant, la France ne gagnerait-elle pas à reconnaître qu'il existe en quelque sorte des « peuples » qui, par leur histoire complexe³⁹, sont vraiment des peuples, et que leur intégration à la République française mériterait d'être redéfinie ? Mais comment le faire sans remettre en cause l'unité de la nation ? Comment penser une culture politique commune à tous les citoyens français et qui n'exclurait pas, pour employer la terminologie d'Habermas, des cultures ethniques particulières et diverses ?

Tant que ces questions ne seront pas résolues, le malaise antillo-guyanais ira en grandissant, quitte à voir des groupes de pression mafieux utiliser comme en Corse la revendication identitaire, non pas pour conduire ces entités vers l'indépendance, mais pour créer une situation explosive de non-droit, permettant l'éclosion d'affaires illégales.

Il appartient donc à l'Etat français d'encourager les populations d'outre-mer à faire eux-mêmes le choix de leur destin en pleine connaissance de cause.

Une histoire commune : la colonisation

L'article I^{er} de l'édit du roi de mai 1664, qui fondait la Compagnie des Indes Occidentales, affirmait: « Le but de l'établissement des colonies est la gloire de Dieu, en faisant connaître la vraie foi aux indigènes... ». De manière plus prosaïque, le code noir⁴⁰, adopté vingt ans plus tard, en 1685, eut pour but de combler le vide juridique qui existait depuis la première traite des nègres....

³⁹ l'esclavage et la colonisation en ce qui concerne les « Domiens »

⁴⁰ Oeuvre du ministre Colbert, il comprenait soixante articles, qui constituaient le premier statut juridique de l'esclave: obligation [pour les maîtres] de baptiser et d'instruire les esclaves dans la religion catholique; interdiction de se marier sans autorisation du maître; les enfants nés d'une esclave sont esclaves; interdiction de porter des armes ou des gros bâtons; interdiction de vendre de la canne à sucre, sous peine du fouet; l'esclave ne peut rien posséder qui ne soit à son maître; son témoignage en justice n'a pas de valeur; l'esclave qui frappe son maître ou sa maîtresse sera puni de mort; l'esclave marron aura les oreilles coupées, la première fois, et sera marqué de la fleur de lys. S'il récidive une autre fois, il aura le jarret coupé. A la troisième tentative, il sera puni de mort

A la périphérie de l'Histoire

Ce statut, édicté après que la cour de Louis XIV eut été émue par des récits sur la dure condition des esclaves, ne changea rien de fondamental à la vie de ceux que l'on continuera ensuite à considérer comme des meubles. « Périssent les colonies plutôt que la flétrissure de nos principes », avait lancé le dirigeant révolutionnaire Maximilien Robespierre, pour emporter la première abolition, en 1794. L'esclavage fut pourtant rétabli en 1802 et maintenu jusqu'en 1848, sous la pression des colons, de l'argent... et de la bourgeoisie bonapartiste, impériale, puis monarchiste.

Dans le contexte d'une « seconde révolution française », à l'aube d'une autre révolution (industrielle), le décret du 27 avril 1848⁴¹, arraché par le député Victor Schoelcher⁴², transforma les « nègres » en hommes libres.

Aussi, depuis lors, dans presque toutes les communes de la Martinique, de Guadeloupe et de Guyane, des rues portent le nom de Victor Schoelcher. Cependant, sans vouloir réduire l'apport de ce grand abolitionniste, on doit admettre que le devoir de reconnaissance ou de gratitude ne peut avoir le pas, pour les victimes et leurs descendants, sur celui de la mémoire... « Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront à glorifier le chasseur », dit un vieux proverbe africain. Ce qu'on a appelé la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb a été surtout un « ensevelissement de l'Amérique par l'Europe », avec l'élimination des Indiens et le recours à l'esclavage.

La déportation et la traite des trente millions d'hommes et de femmes originaires du continent africain soumis à l'esclavage pendant plus de trois cents ans aux Amériques ne sont pas des « détails » de l'histoire et pourraient être reconnues comme un crime contre l'humanité.

La communauté internationale, l'Europe, la France accepteraient alors d'en endosser la responsabilité pour qu'enfin, à l'aube du troisième millénaire, cette hémiplegie de la mémoire ne puisse se prolonger. La repentance, qui est de saison actuellement, peut se prolonger en ce qui concerne la communauté noire et les Amérindiens, souvent victimes du mépris et de la discrimination.

Cinq siècles après Christophe Colomb, il est étonnant de constater cette macération morose du passé où, les Antillais par exemple, se considèrent comme les « bâtards » de l'Europe et de l'Afrique.

L'esclavage a été aboli il y a cent cinquante ans, mais sous certains aspects des hommes et des femmes sont encore « colonisés ». Frantz Fanon⁴³, celui que les intellectuels antillais ont placé au panthéon de la pensée du siècle dernier, à côté d'Albert Camus, de Jean-Paul Sartre, de Paul Valéry, le rappelait dans son testament politique et moral: « Il faut faire peau neuve, développer une pensée neuve, tenter de mettre sur pied un homme neuf pour que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. »

Les Antilles et la Guyane, en dépit de la loi du 16 mars 1946 qui a érigé ces trois territoires coloniaux en départements d'Amérique, n'ont toujours pas accédé à la majorité politique. Il ne s'agit pas, comme on le fait trop souvent, d'imputer à l'Etat français la seule responsabilité de cet anachronisme. Il convient de ne pas sous-estimer l'évolution d'une

⁴¹ Il fallait alors plus de deux mois pour que les nouvelles arrivent d'Europe en Amérique, et le gouverneur ROSTOLAND fit face à une dernière révolte d'esclaves, à Saint-Pierre, le 22 mai 1848 (une journée chômée à la Martinique)

⁴² Victor Schoelcher (1804-1893) symbolise le combat pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. D'origine alsacienne, il découvre la réalité du système esclavagiste lors d'un voyage aux Amériques et dans la Caraïbe où il était venu vendre de la porcelaine. Dès la fin de la Restauration, en 1830, il se bat pour obtenir l'émancipation des esclaves. Il n'hésite pas à prendre sa plume pour raconter les châtements et les abus de pouvoir des colons. Durant un peu plus de deux mois, il occupera le poste de sous-secrétaire d'État aux Colonies, le temps de faire promulguer le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848. Élu au suffrage universel dans les trois colonies françaises des Antilles et de la Guyane, il décide de représenter la Martinique.

⁴³ voir paragraphe sur la Négritude dans la troisième partie

bonne partie des notables ainsi que la responsabilité de la classe politique, laquelle, depuis 1848, a choisi le confort digestif, plutôt que le camp (souvent risqué) de la lutte pour l'émancipation.

La vision de Victor Schoelcher

Pis que l'infamie des chaînes est de ne même plus en sentir le poids. Les populations antillo-guyanaise, si elles souhaitent s'émanciper, doivent se mobiliser pour que ces territoires, restés à la périphérie de l'histoire, affirment leur droit à la souveraineté nationale. On ne peut balayer plus de trois siècles de colonisation. Mais, l'expérience vécue enseigne que l'assimilation, la décentralisation, ne sont que des solutions palliatives.

Ceux qui, chez nous, affirment *urbi et orbi* qu'il faut d'abord industrialiser, développer l'économie, se trompent. Le pouvoir colonial ne va pas se mettre à créer, aux Antilles-Guyane, les conditions pour que nos produits nationaux, fabriqués sur place, entrent dans une compétition sans merci avec ceux qui viennent de France. Aucune entreprise martiniquaise, en dépit des incitations publicitaires à « acheter local », ne pourra jamais rivaliser, par exemple, avec les cargaisons de tomates et primeurs bon marché déversées presque chaque nuit par le 747 cargo « Pélican »...

Pourtant, Victor Schoelcher lui-même avait eu cette vision, au siècle dernier: « En regardant les Petites Antilles, en regardant toutes ces îles si proches les unes des autres, on pense qu'un jour elles formeront une même nation. Elles auront une même flotte, un même drapeau. Cela ne se fera pas aujourd'hui, mais sans doute demain. »

Dans la Caraïbe, il y a eu, comme le disait naguère le député martiniquais Aimé Césaire à l'Assemblée nationale, des « épidémies d'indépendance ». Même si le grand poète n'en a pas tiré lui-même toutes les conséquences... Autre grand intellectuel, Frantz Fanon écrivait: « La décolonisation est véritablement la création d'hommes nouveaux. La chose colonisée devient homme dans le processus même par lequel elle se libère. »

Un statut commun : l'assimilation par la départementalisation

Des politiques à la fin d'un cycle

Un demi-siècle après la sortie officielle du système colonial et la création, en 1946, des départements d'outre-mer (DOM), le bilan, pour les Antilles et la Guyane, n'est guère enthousiasmant. Economies sous perfusion, chômage endémique frôlant les 30 %, jeunesse rongée par le crack, et ce rêve sans cesse repoussé d'une indépendance conquise sur la France, à l'instar de ce qu'ont osé les pays voisins de la Caraïbe ex-britannique et de l'Amérique du Sud. La situation de la Guadeloupe, par exemple, pourrait se résumer à un chiffre : les exportations représentent 3 % à 5 % de la valeur des importations. Même chose, à Fort-de-France et à Cayenne, où l'on se lamente pareillement du statut de « colonie de consommation » imposé par Paris au profit des sociétés de la métropole. On se lamente, mais rien ne bouge. « Le RMiste préfère rêver à la dernière BMW plutôt que de monter au maquis » résume, amer, Jean- Paul Césaire⁴⁴.

Comme la morue séchée et le haricot rouge, ces piliers du « manger local », l'igname consommé aux Antilles est presque totalement importé. En l'occurrence, du Loir-et-Cher. Moins goûteux que celui cultivé sur place, l'igname industriel en provenance de l'Hexagone ne coûte que 9 francs le kilo (contre 22 francs pour le local). Comparé aux autres pays de la Caraïbe, tout est cher aux Antilles, y compris les salaires. Propriétaire d'un luxueux hôtel à Saint-François, à l'est de Grande-Terre (Guadeloupe), cet homme d'affaires fait ses comptes à haute voix : « Chez moi, une plongeuse gagne à peu près 8 000 francs par mois. Pour le même

⁴⁴ fils du poète ; dirige, depuis peu, le nouveau centre culturel de Fort-de-France, l'Atrium

travail, à Levis, elle touchera 600 francs. A Saint-Domingue, elle n'aura pas plus de 400 francs. Et à Cuba elle devra se contenter de 200 francs par mois. Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'on soit compétitifs ? ».

A l'inverse, aux Antilles, les travaux mal payés ne trouvent guère preneur parmi les autochtones. Les étrangers, clandestins de préférence, ont la priorité. En Guadeloupe, ce sont souvent des Haïtiens, chichement rétribués et rarement déclarés, que l'on embauche pour le ramassage de la canne à sucre ou de la banane.

Conscients de ce paradoxe, les hommes et les femmes politiques bougent.

Lucette Michaux-Chevry⁴⁵ a pris de court plus d'un observateur par l'évolution de son parcours politique. Gaby Clavier, patron d'un syndicat indépendantiste⁴⁶, reconnaît volontiers les qualités de présidente de Région : « le plus grand homme politique de la Guadeloupe », dit-il avec sérieux. Jusque-là, ennemie des indépendantistes, elle n'hésite pas à jouer du particularisme local contre « ces beaux messieurs de Paris ». Quel est le secret de la « Dame de fer des Antilles », comme certains la surnomment ? Disposant d'une bonne équipe et d'une légitimité de terrain, elle sait mobiliser, tous courants politiques confondus, au nom de la Guadeloupe en jouant d'un ressort « nationaliste », mélange d'insularité, de créolité, de matriarcat et de clientélisme électoral.

Et c'est, précisément, « au nom de la Guadeloupe », que certains caressent le projet de créer, entre Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, un nouveau club de réflexion. Ce club, dont la rumeur affirme qu'il sera baptisé « Ignace et Solitude »⁴⁷, aurait pour objectif de conforter le consensus, qui se dessine timidement en coulisse, entre les différents acteurs de la scène locale - milieux d'affaires, monde syndical ou politique.

Un discours nationaliste, patriotique, commence à émerger et certains indépendantistes s'en félicitent. Mais que l'UGTG, principale force organisée face à la politique assimilationniste, se batte en même temps pour la « patrie », l'« indépendance » et la « défense des salariés », n'est-ce pas prendre le risque de trop charger la barque ?

S'étonnant de cet élan nouveau et consensuel et du régionalisme exacerbé qui l'accompagne, certains mettent les pieds dans le plat : « les Guadeloupéens, devenus gestionnaires, seraient-ils en mesure de faire accepter ce que le pouvoir français ne saurait proposer : la baisse des salaires et la diminution de la protection sociale ? ». Pour les Antilles, la situation est paradoxale : libération et mieux-être apparaissent comme antinomiques, la libération supposant le sacrifice d'un relatif bien-être.

Cependant, un consensus flou, sur une vague idée de nation, pourrait alors permettre, en niant toutes les contradictions, de « faire masse » et de faire rentrer tout le monde dans le nouvel ordre.

A Pointe-à-Pitre, comme à Cayenne et à Fort-de-France, la référence à la Nouvelle-Calédonie est devenue un leitmotiv du discours politique. A l'instar de nombreux militants, les syndicalistes de l'UGTG jugent très positifs les accords récemment conclus, et, en particulier, la clause sur la « préférence nationale », accordée aux Canaques, dans le cadre du dispositif de rattrapage.

L'expérience de la Guyane participe à l'évidence de cette nouvelle vague consensuelle avec son projet de « pacte de développement ». L'appartenance des Guyanais à la France est devenue une des dimensions de leur identité. Elle n'est pas toute leur identité. Les communautés amérindienne, bushinengé, créole et de récente immigration constituent la société guyanaise dans sa volonté de construire un avenir collectif. Sous quelle forme ? Sur ce point, le pacte de Cayenne reste flou.

⁴⁵ ancienne ministre de Jacques Chirac, figure de proue du RPR et présidente du conseil général

⁴⁶ l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG)

⁴⁷ du nom de deux héros de l'époque esclavagiste

Les pères de la départementalisation et partant de l'assimilation, Césaire et Monnerville avaient fait le choix de l'intégration. A l'époque, ils pensaient tout résoudre : l'économique, le politique, l'identitaire. C'était une solution totale, comme le communisme ou l'islamisme. Aujourd'hui, l'échec semble patent. Non seulement, le développement n'est plus au rendez-vous, mais, pire peut-être, le fait colonial, qui continue de peser sur ces sociétés, ne leur a pas donné les moyens de prendre en charge leur destin. Il s'y est même parfois opposé.

Ce constat désenchanté, qu'on entend à droite comme à gauche, marque probablement la fin d'un cycle : « le discours de l'assimilation est aujourd'hui épuisé », expliquent les intellectuels. Le malentendu qui s'est progressivement installé entre la génération des tenants de la départementalisation et les nouvelles générations militantes n'a cessé de se creuser. La départementalisation de 1946, pas plus que la régionalisation de 1982 n'ont tenu leurs promesses. Mais le pouvaient-elles ?

Aujourd'hui, certains reprochent à Aimé Césaire de n'avoir fait que des orphelins⁴⁸. Il y eu pourtant ce cri « césairien », ce cri noir, le cri de l'identité. Mais les gens sont restés accrochés à ce cri, incapables d'aller plus loin...

L'indépendance, et après ? Il ne faut pas s'attendre à une révolution, au sens positif du terme. En effet, on peut être inquiet devant le risque de « dérives xénophobes » et de « pratiques macoutes ». La montée du chômage, l'impuissance des partis et des élus locaux, ajoutées à l'aggravation des frustrations identitaires, tout cela, au fil des mois, pourrait bien déclencher de nouvelles explosions de violence (atténuées par la distance avec la métropole). L'épuisement du discours assimilationniste, la fin du rêve autonomiste, tombé avec le mur de Berlin, l'enlisement de la revendication indépendantiste font, qu'au bout du compte, il n'y a plus aucun projet affiché et le nœud de la crise est là. Expriment un désarroi largement partagé, un notable précise son point de vue : « On sent bien qu'on ne peut plus continuer, mais on ne voit pas d'alternative. Le colonialisme, sous ses formes modernes, est usé jusqu'à la corde. Mais personne, au fond, ne veut le faire mourir, parce que tout le monde y trouve son compte ».

Les attentes des « Domiens »⁴⁹

Quelques semaines avant le voyage programmé par le premier ministre Lionel Jospin, fin octobre 1999, aux Antilles, le secrétariat d'Etat à l'outre-mer rendit publique une enquête sur l'état de l'opinion dans les quatre départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion). Une première leçon s'en dégage : les « domiens » attendent en majorité (50 %) de la nouvelle loi d'orientation sur l'outre-mer qu'elle apporte d'abord de nouveaux moyens pour le développement économique plutôt qu'une réforme du statut (13 %), réclamée principalement par les élus de Guyane et de Martinique. Ils attendent aussi des mesures contre l'insécurité (19 %), notamment en Guyane (29 %) et à la Guadeloupe (27 %). La réponse⁵⁰ va donc dans le sens souhaité par le gouvernement, lequel, en accord avec le président de la République, n'entend pas sortir du cadre de l'article 73 de la Constitution, consacré au régime législatif et à l'organisation administrative des départements d'outre-mer. « Il y a un réel attachement à la départementalisation, voulue en 1946 par Aimé Césaire et Gaston Monnerville », observait alors avec satisfaction Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, tout en admettant que les élus locaux puissent, à l'avenir, exercer davantage de responsabilités. Selon l'enquête d'Ipsos, 79 % des personnes interrogées se prononcent pour le statut actuel, avec ou sans amélioration, 13 % pour un statut d'autonomie de type néo-calédonien ou polynésien, et 6 % seulement pour l'indépendance.

⁴⁸ « il nous a laissés au milieu du gué »

⁴⁹ néologisme pour évoquer les antillo-guyano-réunionnais !

⁵⁰ apportée par un échantillon représentatif de 2 415 personnes des quatre DOM, interrogées par l'institut Ipsos du 5 au 20 juillet 1999

Une majorité d'habitants des DOM (61 %) se déclarent aussi favorables au maintien de deux assemblées, conseil général et conseil régional, tandis que 35 % souhaitent une assemblée unique. 76 % des personnes interrogées estiment que l'état est indispensable pour garantir les libertés, et 74 % que l'intervention de l'état est nécessaire, car les élus locaux ne remplissent pas suffisamment leur rôle. En revanche, une majorité (63 % en moyenne et jusqu'à 69 % à la Guadeloupe) juge que l'état ne joue pas suffisamment son rôle en matière d'ordre public et, dans une proportion un peu moindre (59 %), qu'il préserve trop les intérêts de la métropole. Quels conclusions peut-on en tirer ?

Un malaise commun : la loi d'orientation sur l'OM

La coopération régionale sera-t-elle, pour les départements d'Outre-Mer d'Amérique le laboratoire de l'autonomie? La France s'engage dans un processus de rénovation de ses relations avec ses anciennes colonies, devenues il y a plus d'un demi-siècle départements. C'est dans ce domaine de la coopération régionale que la métropole affiche le plus d'ambition.

Un mal-être social et psychologique qui se nourrit de l'histoire, mais aussi de données économiques concrètes : l'Outre-Mer français demeure à la recherche d'un souffle nouveau. L'heure est à la concertation sur de nouvelles institutions. Le consensus semble délicat à obtenir, sauf sur un point: la coopération régionale.

La coopération régionale

La loi d'orientation sur l'outre-mer se veut sur cette question particulièrement novatrice et se propose d'ouvrir une brèche dans le principe régalien de la souveraineté de l'Etat. Trois séries de mesures sont ainsi envisagées: tout d'abord, une participation accrue des élus locaux dans la vie internationale régionale. Le 10 mars 2000, ce sont symboliquement les présidents des conseils régionaux et généraux des Antilles-Guyane qui ont introduit les débats du Cariforum, sommet réunissant les trois départements français d'Amérique et quinze Etats de la Caraïbe. Ils pourront négocier directement dans les domaines de leurs compétences des accords avec des Etats voisins. Ils seront susceptibles de représenter le gouvernement français ou d'être associés à des négociations les concernant. Le texte leur ouvre d'autre part la possibilité d'adhérer à titre d'observateurs ou d'associés, aux organismes régionaux de coopération. Concernant les Antilles et la Guyane, il affirme enfin le principe d'une cogestion du Fond de coopération Caraïbe, jusque-là sous l'administration du seul préfet.

En se rendant aux Antilles du 9 au 12 mars 2000, et en prononçant à Schoelcher (Martinique), un long discours sur les perspectives d'évolutions socio-économique et institutionnelle de l'outre-mer, le président de la république a cherché à définir, pour l'outre-mer, un projet à la fois ambitieux et moderne. En consacrant l'essentiel de son propos au traitement des difficultés économiques et sociales de l'outre-mer, il a rejoint la préoccupation affichée par le gouvernement, qui a toujours estimé que ces questions devaient prendre le pas sur le débat statutaire.

C'est toutefois l'ouverture qu'il a affichée sur les évolutions institutionnelles qui a retenu l'attention à la Martinique. Non parce qu'elle se distinguerait de la démarche gouvernementale, mais parce qu'elle a paru en rupture avec le jacobinisme qui a longtemps caractérisé le discours des gouvernements sur l'outre-mer. « les statuts uniformes ont vécu », a affirmé, en substance le garant des institutions, en soulignant que chaque collectivité d'outre-mer doit pouvoir désormais, si elle le souhaite, évoluer vers un statut différencié, en quelque sorte « un statut sur mesure »⁵¹.

⁵¹ avec une année de recul, ces propos sont à mettre en perspective avec le cas de la Corse et les récentes crispations institutionnelles ; nous y reviendrons plus longuement dans la troisième partie du mémoire

C'est un discours qui tranche avec celui auquel était habituée sa famille politique, partisane d'un jacobinisme à tout crin, qui a toujours été arc-boutée sur l'unicité de la République. Claude Lise, sénateur et coauteur du rapport ayant servi de base à l'élaboration du projet de loi d'orientation sur l'outre-mer, s'est félicité de « cette ouverture du champ des possibles » ; Lucette Michaux-Chevry (présidente du conseil régional de Guadeloupe) considérant pour sa part qu'il s'agit d'un pas significatif dans le sens d'un accroissement des responsabilités des élus locaux. Loin des batailles de la cohabitation, il semblerait donc exister un accord inavoué au sommet de l'Etat pour faire évoluer les collectivités d'outre-mer.

Le rapport FRAGONNARD et l'exception économique

La dimension économique n'est pas étrangère à la problématique. Comment, en effet, réduire, dans les départements d'outre-mer, un taux de chômage catastrophique qui atteint le double, voire le triple, du taux métropolitain ? Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, a demandé, le 4 janvier 1999, à Bertrand Fragonard⁵², d'explorer toutes les voies pour mettre en place des mesures fortes et ciblées en particulier en faveur des jeunes et des allocataires du RMI.

En premier lieu, le rapport Fragonard entend tordre le cou à quelques idées reçues : ce n'est pas, selon ses auteurs, l'atonie économique qui serait la cause des difficultés des DOM, puisqu'il s'y est créé 113 000 emplois de 1982 à 1993, mais l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail, les DOM affichant une croissance démographique quatre fois plus forte que celle de la métropole. Ce n'est pas tant le secteur public et l'économie d'assistance qui sont hypertrophiés, mais le secteur secondaire et la création d'entreprises qui ne sont pas assez développés.

Le rapport s'ouvre sur la proposition de donner, en cinq ans, un emploi à 70 000 jeunes grâce à l'institution d'un contrat initiative jeune (CIJ) et d'un dispositif de préretraite spécifique.

Afin de favoriser la création d'emplois privés, de « puissantes mesures » sont nécessaires, en plus de celles qui améliorent, depuis 1994, la compétitivité des secteurs exposés. Aussi le rapport préconise-t-il, pour les entreprises de moins de dix salariés, une exonération totale des charges patronales du régime général, appliquée à la totalité du salaire et quelle que soit la durée du travail.

M. Fragonard et ses coauteurs envisagent des mesures pour réduire les inégalités tout en créant des emplois. Ils proposent de remplacer la réduction d'impôt sur le revenu dont bénéficient les ménages dans les DOM (40 % en Guyane, 30 % ailleurs), par des réductions réservées à ceux qui créeraient des emplois familiaux, qui dépenseraient pour les travaux de gros entretien de leur habitation ou qui investiraient dans des entreprises locales.

Dans le même esprit, ils s'attaquent au problème des surrémunérations dans les DOM et suggèrent de négocier avec les syndicats de la fonction publique de l'Etat une réduction progressive et étalée, sur la durée de la loi d'orientation, du taux de majoration de leurs salaires; le coefficient de majoration serait ramené à 1,35 pour la Réunion et à 1,33 pour les Antilles et la Guyane. En contrepartie, les fonctionnaires en poste dans les DOM toucheraient l'allocation de logement et l'indemnité de résidence dont ils ne profitent pas comme leurs collègues métropolitains.

Pour que le développement des DOM devienne vraiment durable, le rapport conclut à la nécessité de réduire la méfiance à l'égard de ce qui vient de la métropole et particulièrement les réformes. Il souhaite l'institution d'une Commission des comptes économiques et sociaux des DOM, chargée d'évaluer les services publics, de faire connaître l'économie de l'outre-mer et de vérifier l'application des programmes...

⁵² conseiller-maître à la Cour des Comptes

La déclaration de Basse-Terre du 1^{er} décembre 1999

En affirmant que « ceux qui exigent d'emblée une révision constitutionnelle (...) s'arrogent un pouvoir que les électeurs ne leur ont pas donné », le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, à l'époque Jean-Jack Queyranne, avait implicitement déclaré nulle et non avenue la démarche engagée le 1^{er} décembre 1999 à Basse-Terre (Guadeloupe) par les trois présidents de région des Antilles et de Guyane, qui affichent leur volonté de parvenir à un régime d'autonomie interne.

« Si la maire de Basse-Terre⁵³ que je suis, si le député de France le mieux élu que j'ai été, si la présidente du conseil régional que je suis et la sénatrice, élue au premier tour, que je suis ne peut pas parler de la Guadeloupe, qui peut le faire ? », s'est écriée Mme Michaux-Chevry en réponse.

Et fort de cette légitimité, Lucette Michaux-Chevry (RPR, Guadeloupe), Antoine Karam (PS guyanais) et Alfred Marie-Jeanne (indépendantiste, Martinique) ont ignoré l'avertissement du gouvernement, en faisant part de leur décision de tout mettre en œuvre pour arrêter les bases d'un régime fiscal spécial et stable adapté. Ils ont précisé que ce nouveau régime aurait notamment pour but de simplifier les procédures administratives, de transférer aux nouvelles régions d'outre-mer la totalité des recettes sur la consommation ou encore de créer un fonds d'investissement.

Cette démarche a également permis aux trois présidents de région de réaffirmer leur volonté de ne plus être « la portion exotique de la France en Amérique du Sud et dans la Caraïbe ». Mme Michaux-Chevry, M. Karam et M. Marie-Jeanne plaident pour une autonomie accrue en matière de coopération régionale. Sur ce point, la loi d'orientation, qui a été examinée et votée par le Parlement, devait - au moins partiellement - leur donner satisfaction; et devrait, par exemple, permettre aux DOM de devenir « membres associés » d'organisations régionales.

C'est institutionnellement peu au regard des attentes exprimées, et permet, pour partie, d'expliquer le malaise persistant des « Domiens ».

Une situation paradoxale

En effet, sous divers statuts,⁵⁴ la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Réunion, la Calédonie, la Polynésie, Wallis et Futuna, les terres australes et antarctiques sont aujourd'hui françaises. Alors que les autres empires coloniaux ne sont plus que souvenir (Allemagne, Italie, Japon) ou ne survivent que par de minuscules débris (Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, Hollande), la France partage avec les Etats-Unis la singulière distinction de maintenir son autorité politique directe sur des territoires non négligeables, dispersés à travers toute la planète. Dans ces territoires, des mouvements indépendantistes très divers, de poids politique très inégal, ont en commun de dénoncer le statut de DOM-TOM comme réalité coloniale et d'asseoir leur revendication politique de principe sur un projet de développement autonome.

Pour les indépendantistes, c'est d'abord le modèle occidental de développement qu'il faut mettre en question. La dégradation des structures économiques et sociales dans les DOM-TOM atteint des seuils alarmants. L'appareil productif est en pleine crise: l'agriculture d'exportation dans les Antilles, reposant sur la monoculture de la canne à sucre, s'est effondrée, entraînant dans sa débâcle l'industrie sucrière locale, qui a dû fermer de nombreuses usines au cours de ces dernières années; ce n'est pas le développement de la banane et des fruits tropicaux qui parvient à compenser le manque à gagner. Les besoins de la population ne sont satisfaits que par un recours massif aux importations, ce qui donne lieu à une hypertrophie du secteur tertiaire, notamment le commerce d'import-export, et à une « économie de transfert ».

⁵³ sous entendu « élue avec une majorité écrasante »

⁵⁴ départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, collectivités territoriales

Cette situation a des conséquences sociales particulièrement négatives en moyenne 30 % de la population active des DOM-TOM est au chômage, malgré l'importante émigration vers la métropole ; elle engendre, en particulier chez les jeunes, oisiveté et délinquance, afflux des ruraux vers des villes hypertrophiées ; elle développe dans l'ensemble de la population une mentalité d'assisté, le sentiment d'une fatalité de la dépendance et une rationalité de non-travail, facteurs de graves déséquilibres sociaux. Le dualisme, résultant des inégalités sociales entre ceux qui disposent de ressources stables et garanties et ceux qui vivent de l'aide familiale ou d'expédients, fait courir continuellement des risques d'explosion sociale.

Réveil culturel et élites « assimilées »

Devant cette situation, les mouvements indépendantistes ont amorcé une réflexion théorique et engagé certaines actions pour un autre type de développement. Partant d'une critique des effets néfastes de la domination coloniale, la réflexion a débouché sur la recherche d'une « philosophie » du développement adaptée aux conditions concrètes de leurs pays. L'option pour un développement autocentré et intégré, c'est-à-dire un développement multidimensionnel privilégiant la satisfaction des besoins d'un peuple et s'appuyant prioritairement sur les forces et les ressources locales, a été clairement affirmée, il y a de cela une dizaine d'années.

L'organisation sociale capitaliste et les modèles de développement productivistes étant rejetés, l'accent est mis sur l'objectif d'autosuffisance alimentaire par l'extension des cultures vivrières et la mise en cause des habitudes de consommation alimentaire entraînant un recours excessif aux produits importés. La réalisation de cet objectif passera, d'après la déclaration commune des mouvements, par la réforme agraire, la reconversion de certaines surfaces agricoles consacrées aux cultures de rente, la maîtrise du gros négoce et du commerce extérieur, une politique industrielle soumise aux besoins de l'agriculture, la planification du développement et une participation des paysans aux processus de décision politique et économique.

Sans attendre l'accession à l'indépendance, certains mouvements, notamment en Guadeloupe et en Martinique, ont mis en œuvre une stratégie de « résistance économique » visant à enrayer le processus de décomposition économique et sociale ; par exemple, dans les campagnes de Guadeloupe, à l'initiative des organisations paysannes indépendantistes, 1 200 hectares de terres, laissées en friche par les colons sont actuellement occupés et cultivés par des paysans pauvres qui améliorent les rendements en canne à sucre ou développent des cultures vivrières anciennes ou nouvelles (telles que le riz). Dans les villes et les villages, des petits ateliers de confection, des restaurants et des services d'entraide, organisés sur le mode autogestionnaire, sont créés pour endiguer le sous-emploi des jeunes et des femmes et pallier les conséquences de l'oisiveté.

Autre trait original, ces mouvements mettent tous l'accent sur la résistance à l'assimilation culturelle. En Martinique, en Guadeloupe, le créole, ancienne langue des esclaves, demeuré l'outil de communication quotidien, est aujourd'hui en pleine renaissance. Non seulement comme mode d'expression littéraire pour le théâtre, la poésie, la nouvelle, mais comme instrument de lutte politique. L'usage du créole pour les meetings, graffitis, tracts, affiches, ou dans les rapports avec l'autorité, est pour les indépendantistes un défi permanent à l'ordre métropolitain que ce soit devant un tribunal ou lors d'une entrevue entre une délégation syndicale paysanne et un préfet. C'est aussi, pour eux, la condition de leur enracinement dans les milieux populaires, c'est le signe de leur volonté de rupture avec les élites « assimilées ». C'est encore un réflexe d'autodéfense; les experts agricoles, qu'ils soient métropolitains ou antillais, exposent leurs projets de « développement » en français, langue dont les termes et surtout la logique sont indissociables de structures de pensée qui privilégient l'extraversion économique et le fétichisme technologique; c'est donc en créole que les militants paysans

indépendantistes vont répondre; ils en préfèrent les tours imagés, qui sont proches de leur expérience concrète et reflètent leurs aspirations à l'autosuffisance alimentaire. Le créole, c'est enfin un lien avec d'autres pays de la Caraïbe, comme Haïti ou la Dominique.

De cette résistance culturelle, il est d'autres exemples. Ainsi en Guyane, chez les Amérindiens, qui affirment leur attachement à leur mode de vie et leurs droits politiques de premier occupant.

Mais ce refus d'allégeance n'est pas seulement une position de principe. Il s'inscrit concrètement dans une situation géopolitique régionale spécifique : la Caraïbe.

Dans cet espace, la polarisation politique n'est plus aussi tranchée que par le passé. Certes, il existe toujours la pression des Etats-Unis, très vigilants dans leur « arrière-cour » ; la Grenade, en son temps, en fit l'expérience. De l'autre côté, Cuba, orpheline du bloc soviétique, conserve néanmoins un crédit moral dans les mouvements de progressistes de la région caraïbe. Devant cet affrontement, la volonté de non-alignement rigoureux des indépendantistes martiniquais et guadeloupéens apparaît certes originale et courageuse, mais difficile et surtout obsolète.

Ainsi, les mouvements indépendantistes des DOM disposent de références politiques originales, mais ils affrontent des obstacles non moins spécifiques, les autres entités et archipels de la Caraïbe étant presque tous entrés à l'ONU.

Rejet d'un modèle de consommation

Paradoxalement, le plus lourd des handicaps provient des avantages du statut de DOM, et particulièrement du modèle de consommation métropolitain.

Par le biais des transferts qui doivent, en particulier, financer les déficits commerciaux, la métropole entretient artificiellement un mode de vie et de consommation sans rapport avec les moyens actuels de ces entités. Certains s'en réjouissent, en se félicitant de l'œuvre humanitaire de la France, d'autres s'en offusquent, en critiquant les sommes ainsi dépensées, sans espoir de retour. Les mouvements indépendantistes, quant à eux, mettent en avant la relation d'assistance que cette situation provoque, et ses effets pervers dans la population.

Cette question est souvent au centre des discussions lorsqu'il s'agit d'envisager l'avenir des DOM. Loin d'en faire un sujet tabou, les mouvements indépendantistes reconnaissent qu'il s'agit d'un problème difficile à résoudre, notamment pour ne pas détourner d'eux les fractions de plus en plus importantes de la petite-bourgeoisie acquise à l'idée de l'indépendance. Ils estiment néanmoins que le langage de la vérité est le seul qui puisse être utilisé et qu'il est hors de question de faire des promesses démagogiques, en affirmant que les privilèges résultant de la tutelle coloniale pourraient être maintenus après l'indépendance⁵⁵.

Autre handicap majeur pour les indépendantistes: l'insertion des DOM dans les secteurs les plus dynamiques du développement français. Leur archaïsme légendaire est-il autre chose qu'un camouflage commode ? Loin de n'être que des « confettis de l'Empire », selon la formule consacrée, ou des « danseuses de la République », dont les exigences coûtent fort cher à qui les entretient, ces territoires sont aussi des pôles actifs de tourisme pour la Martinique et la Guadeloupe, voire technico-économique, mi-militaire mi-civile pour la Guyane.

De ce point de vue, la base de Kourou tend déjà à jouer un rôle centripète en Guyane. Autour de ces centres d'activités de pointe, avec leur gros moyens financiers, leurs personnels nombreux, leurs multiples attraits, s'est opérée une brutale redistribution des activités socioprofessionnelles, des habitudes culturelles, des valeurs morales. Bref, une érosion sévère du terrain nourricier des mouvements indépendantistes. La relation d'assistance, classique dans les DOM-TOM, est ici amplifiée par le prestige des technologies d'avant-garde,

⁵⁵ supplément de 40 % du traitement de base, octroyé à tous les fonctionnaires, par rapport à leurs collègues de l'Hexagone par exemple

notamment dans la jeunesse guyanaise, et par les facilités multiples dont disposent ces centres.

La base de Kourou est certes un cas isolé, mais cet exemple procède de la logique fonctionnelle des DOM-TOM. Décidément bien peu archaïques, ces terres françaises de la zone intertropicale offrent des possibilités d'expansion « moderne » et d'expérimentation technique qui, pour d'évidentes raisons, n'existent pas sur le territoire métropolitain. Le programme de cultures hydroponiques de grande ampleur, en Guadeloupe, le tourisme vacancier de masse en Martinique, s'inscrivent dans la même logique. Certaines réalisations, aux dimensions démesurées, comme l'abattoir départemental et le nouvel hôpital en Martinique, ne peuvent s'expliquer que par le besoin de la France de présenter une vitrine pour la vente de ses équipements « clés en main » à tous les Etats de la Caraïbe et de l'Amérique latine. A terme, tous ces pôles de modernité risquent de jouer contre les mouvements indépendantistes, de par les mutations sociales déstructurantes et les rapports politiques parasites qu'ils entraînent.

Crainte de la submersion démographique

Les flux migratoires qui se portent vers ces régions constituent un troisième handicap de taille, dans la mesure où ils tendent à mettre en minorité les populations autochtones (au sens large), les seules qui soient concernées par la revendication indépendantiste.

C'est un véritable risque de submersion démographique que dénoncent les mouvements indépendantistes⁵⁶.

En Guyane, la menace est plus diffuse mais bien réelle. Dans un territoire vaste et peu peuplé, depuis 1975, la France s'efforce d'implanter des populations H'mongs, réfugiés d'Indochine, réputés pour leur labeur et leur soumission aux autorités. La naturalisation française leur est acquise rapidement, alors que les nombreux immigrés haïtiens, brésiliens et surinamiens, plus proches des autochtones par leurs cultures et leur participation aux luttes syndicales locales, sont « rejetés et pourchassés » par les autorités.

Aux Antilles, bien que ce phénomène soit encore très marginal, on constate l'arrivée de jeunes Blancs, chômeurs venus d'Europe, qui, parfois à la dérive, errent dans les rues des villes, ou plus souvent s'installent en créant des activités qui concurrencent le commerce ou l'artisanat local.

En Martinique, le courant indépendantiste est influent que ce soit avec le Mouvement Indépendantiste Martiniquais, bien implanté dans certaines villes, ou avec le Conseil national des comités populaires, très actif, en particulier dans le monde paysan, et qui publie le journal « Asé pleuré a nou lité »⁵⁷. En Guyane, l'Union des Travailleurs Guyanais, syndicat majoritaire, est l'expression la plus entendue de la revendication d'indépendance nationale; il a été à l'origine de la constitution d'une liste indépendantiste aux élections régionales, qui a recueilli près de 10 % des suffrages et obtenu trois élus.

L'Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe (UPLG), principale organisation indépendantiste de Guadeloupe, y est apparue comme très dynamique, solidement enracinée en milieu paysan. Par l'intermédiaire de son syndicat l'UGTG, elle est très influente auprès des salariés dans les villes et anime les actions de « résistance économique »⁵⁸; elle participe aux luttes écologiques contre le saccage des plages touristiques, le bétonnage de la mangrove, la déforestation, et elle soutient le mouvement de renaissance du créole. C'est une

⁵⁶ Il existe le précédent calédonien : la politique massive d'émigration mise en œuvre par le gouvernement Messmer en 1972 avait pour but délibéré de rendre démographiquement majoritaires les communautés non originaires du Pacifique, avec l'espoir à long terme d'éviter la « revendication nationaliste autochtone », selon les propres termes de M. Pierre Messmer écrivant à son secrétaire d'Etat aux DOM-TOM

⁵⁷ « Assez pleuré, à nous de lutter »

⁵⁸ mise en valeur de terres occupées, ateliers autogérés

organisation qui, s'inspirant de la tradition léniniste, a choisi la lutte de masse, dans un cadre légal, ce qui a provoqué, sous l'effet d'une certaine impatience, surtout chez les jeunes, la naissance de mouvements rivaux qui prônent le recours à la violence armée. L'UPLG n'a pas encore réussi à constituer un large front avec les autres forces indépendantistes de Guadeloupe, à la différence du FLNKS en Calédonie, qui est une coalition entre courants de sensibilités politiques très diverses. Autre différence majeure avec le mouvement canaque, l'UPLG s'est toujours refusée à participer directement aux élections dans le cadre d'un système départemental qu'elle ne reconnaît pas; on peut toutefois mesurer indirectement son influence à travers les pourcentages d'abstention, qui atteignent jusqu'à 70 % lorsque l'UPLG mène activement campagne pour le boycottage (comme ce fut le cas à l'occasion des dernières élections présidentielles).

Quel est l'avenir de l'indépendantisme dans les DOM ? On ne répondra pas à cette question si l'on se borne à comparer ces mouvements aux luttes de libération de l'Indochine, de l'Algérie ou des colonies portugaises. Car, loin d'être des survivances d'un temps révolu, ils sont profondément ancrés dans le monde du troisième millénaire comme réalité originale. Plutôt que de se réclamer de l'anti-impérialisme universel et planétaire dans la tradition des années 50 et 60, ils sont, on l'a vu, concrètement enracinés dans leur environnement régional. Et, surtout, le modèle de développement à l'occidentale, qu'ils mettent en cause, n'est plus, comme il y a cinquante ans, au moment de la départementalisation, une figure d'expansion euphorisante. C'est un modèle en pleine crise: chômage massif, décomposition des finances internationales, débâcle de l'environnement et banlieuisation généralisées, crise morale.

Les indépendantistes des DOM sont un peu, selon la formule de Herzen, les « tard venus » des mouvements de libération du tiers-monde; ils pourraient recevoir à ce titre « un droit de préséance à la table de l'expérience ». Ils agissent dans un monde qui doute de lui-même, telle est leur originalité, peut-être leur chance...



Troisième partie : de la constitution d'une identité créole dans la caraïbe

Comme souvent en pareil cas, deux types de forces contribuent à faire évoluer les idées : nous distinguerons donc les éléments exogènes qui renforcent cette constitution d'identité, des éléments endogènes qui la structurent.

Dans ce cadre, il semble tout d'abord nécessaire d'introduire et comparer les idéologies antillaises (la Négritude, l'Indigénisme, l'Antillanité et la Créolité) pour mettre au jour les lieux communs qui les relient, et surtout une définition commune du sujet et de l'objet.

les idéologies antillaises

la Négritude

La Négritude est à l'origine une idéologie de classe et de race qui concerne d'abord les Africains d'Afrique et de la diaspora. Elle se veut ensuite une expression universelle pour tous les opprimés de toutes les races, soumis comme les Noirs au traitement inhumain d'une société injuste. Ainsi, comme idéologie, la Négritude ne repose pas sur la seule expérience antillaise. L'intégration de deux catégories aussi différentes que la classe et la race montre que la Négritude ne croit pas à l'unité intrinsèque de son objet, mais seulement à une communauté de condition. Les Noirs et les opprimés de toutes les races, les damnés de la terre, comme les appelle Fanon⁵⁹, sont des éléments disjoints qui n'ont en commun que leurs souffrances et leur aspiration à un monde idéal sans races et sans classes. Les différences de langues, de cultures et d'histoires ne permettent pas de parler d'une « essence noire » ni d'une « âme noire », qui, ne sont que des inventions utilitaires du colonialisme. De son côté, par l'espoir d'un métissage culturel à accomplir, Senghor tente d'assumer les valeurs de civilisation du monde noir, de les actualiser et de les féconder, au besoin avec les apports étrangers de la civilisation de l'Universel.

Pour Aimé Césaire, l'essentiel est justement dans cette intégration, cette fusion totale de ses problèmes personnels, du drame de sa race et de son peuple (martiniquais), de son engagement dans une action militante, et du témoignage humain, donc universel, qu'il en tire. L'humanisme de Césaire, évident dans l'ensemble de son œuvre, prend des accents plus vifs encore dans sa rupture avec le communisme ; sa réaction n'étant pas contre le marxisme et le communisme mais contre l'usage qu'on en faisait. Mais c'est après sa rencontre avec André Breton et quand il eut découvert le surréalisme que Césaire se mit à chercher une poésie véritablement « martiniquaise, nègre et universelle ». Pour André Breton, la revendication de Césaire a le mérite de transcender l'angoisse qui s'attache, pour un Noir, au sort des Noirs dans la société moderne. Comme Senghor, Césaire est le produit d'un métissage culturel et il a consciemment assumé les fragments de la culture universelle présents dans l'univers antillais.

⁵⁹ La pensée de Frantz Fanon (1925-1961) a influencé de nombreux intellectuels du tiers-monde. Né en Martinique dans une famille bourgeoise, Fanon fréquente le lycée Schoelcher où il a comme professeur Aimé Césaire. Lors de la guerre 1939-45, il rejoint la résistance britannique sur l'île de la Dominique puis les Forces de la France Libre. A la libération, il suit des études de médecine et devient psychiatre. Dans son essai, « Peau noire, masques blancs », paru au début des années 50, il étudie les conséquences humaines du colonialisme et du racisme. Il fait le portrait de l'homme noir antillais, victime des préjugés de couleur et des complexes d'infériorité qu'il a intériorisés. Il théorise l'aliénation psychotique provoquée par l'oppression coloniale. Critique vis-à-vis de la négritude, il considère le concept trop réducteur. Dans « Les damnés de la terre » (1961), préfacé par Jean-Paul Sartre, il s'insurge contre « la mise à l'écart d'un milliard et demi d'hommes par une minorité orgueilleuse ». L'ouvrage devient rapidement le livre culte des intellectuels tiers-mondistes.

L'engagement de Fanon ira bien au-delà des mots. À partir de 1953, il participe à la lutte de libération algérienne. Médecin-chef à la clinique psychiatrique de Blida (Algérie), il participe aux actions du FLN (Front de libération nationale), intervient dans la rédaction du journal El-Moudjahid (Le Combattant) et représente, sur le plan diplomatique, le GPRA (Gouvernement provisoire de la république algérienne). Il meurt atteint d'une leucémie, en 1961, dans un hôpital de Washington. Il sera enterré en Algérie, quelques mois avant la proclamation de l'indépendance

l'Indigénisme

Pour être complet, il nous faut aussi identifier le mouvement indigéniste haïtien, qui précède la Négritude et qui l'inspire. Cette idéologie fait aussi l'éloge de l'Afrique, mais dans des vers qui rappellent plus la « rive gauche » que le Dahomey ancestral des Haïtiens.

Le fait indéniable du métissage et le conflit intérieur que ne cesse d'aggraver l'élément européen sont les deux piliers de cette église de pensée. Cité par Jean-Paul Sartre dans son « Orphée noir », cette idéologie se nourrit de l'espoir d'une « communauté culturelle » de l'humanité. L'auteur de « la nausée » entend en effet illustrer le fait qu'à travers les hommes à peau noire de sa race, c'est la lutte du prolétariat mondial que chante le poète indigéniste. Dénotant une tension parmi les éléments qui constituent la société antillaise, ces réflexions montrent, en même temps, un effort soutenu pour arriver à une réconciliation qui ne serait rien de moins qu'une harmonie sociale, raciale et culturelle à l'échelle planétaire : « une identité panhumaine ».

l'Antillanité

Après la Négritude, on découvre un discours plus ancré dans le vécu antillais. L'objet, alors, commande une parole plus centrée sur une diversité réelle que sur un idéal. Il faut admettre que les circonstances historiques qui ont motivé les initiateurs de la Négritude sont révolues et que la décolonisation a amené d'autres urgences.

L'Antillanité est un concept forgé à la fin des années 60 par Édouard Glissant⁶⁰. Il naît d'un constat : la société antillaise est malade. Elle souffre d'avoir subi une politique de colonisation réussie. Face à ce diagnostic, Glissant propose un remède : la quête de l'identité antillaise. Pour cela, il s'agit de se réapproprier l'espace, accaparé par les colons, et l'histoire, occultée par la période de l'esclavage. L'Antillanité est une volonté de reconstituer les déchirures sociales, de remplir les trous de la mémoire collective et d'établir des relations hors du modèle métropolitain. « On ne répare pas le malheur avec des mots », explique Glissant « mais les mots forcent la mémoire qui se dérobe, l'obligeant à une frémissante permanence ». L'objectif de Glissant est de mettre à jour le réel antillais à travers l'histoire commune de la plantation sucrière que caractérisent le cloisonnement social, la couleur de la peau, l'héritage africain et la langue créole. Il affirme la spécificité des Antilles dans leur diversité, leurs langues et leurs histoires. De ce point de vue, l'Antillanité est une identité ouverte et plurielle. Cependant, Glissant s'inquiète que cette réalité ne soit pas « inscrite dans les consciences », il souhaite pour l'antillanité un passage du vécu commun à une conscience exprimée. A la vérité, la présence d'une variété de langues et cultures, et peut-être l'acquisition d'autres langues et cultures sont vraisemblablement le destin des Antilles. Contre l'universel généralisant et surtout contre une « balkanisation » éventuelle, l'antillanité de Glissant propose un repli sur l'univers caraïbe où l'insularité n'est pas une névrose d'espace mais une ouverture. Les Antilles, le « Lieu », n'est pas seulement la terre où son peuple fut déporté, c'est aussi l'histoire qu'il a partagée avec d'autres communautés. Glissant appelle « la Relation » ce partage, ce rapport aux autres, cette ouverture sur le monde, dont la première donnée est le métissage. Ecrivain lucide, il ne nie pas les contradictions et les intolérances, effets du métissage et obstacles incontournables de la Relation. Devant ces incertitudes, il se voue à l'écriture et se contente « d'articuler son cri en parole dans le champ du monde ».

Son activité de militant en faveur de la cause antillo-guyanaise et contre le système colonial, lui vaut dans les années 60 quelques déboires. Il est alors assigné à résidence en France métropolitaine. En 1965, il retourne en Martinique. Directeur du *Courrier de l'Unesco* (1982-

⁶⁰ Voir l'introduction.

1988), il se trouve à un poste d'observation idéal pour développer sa réflexion autour des thèmes de la relation au monde et du métissage culturel. À l'universalité, il oppose la « diversalité ». Inspiré par les philosophes Gilles Deleuze et Félix Guattari, il établit une distinction fondamentale entre l'identité à racine unique qui prend tout et tue autour d'elle à l'identité « rhizome » qui s'étend dans son rapport, dans sa relation à l'autre.

De « Mahagony » en passant par « Le Quatrième Siècle », « La Case du Commandeur » et « Tout-Monde », il met en avant l'image du nègre marron et du marronnage⁶¹. Édouard Glissant est le père spirituel des écrivains du mouvement de la Créolité, il est le premier à avoir théorisé le concept de créolisation perçue comme un processus imprévisible et comme « un métissage conscient de lui-même ».

Créolité

Le mouvement littéraire de la Créolité est apparu à la fin des années 80. Son fondement conceptuel repose sur un manifeste : « Eloge de la Créolité » écrit par Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant. Pour ces jeunes écrivains, il s'agit de poursuivre, par le biais de l'écriture et du langage, la recherche identitaire entamée par la négritude et l'Antillanité. La démarche intellectuelle intègre l'histoire des Antilles et l'imbrication des différents peuples qui sont arrivés, volontairement ou pas, sur ces îles. Cette confluence de plusieurs cultures, de plusieurs langues et de plusieurs religions débouche sur une mosaïque composée d'une multitude de morceaux disposés de façon complexe. L'imaginaire créole* repose sur cet arrangement « chaotique ».

Le concept de Créolité rejette l'unicité, l'universel, la pureté et la transparence ; il prône la diversité, l'opacité, le multilinguisme et l'engagement. La créolisation est un processus de sédimentation de toutes les civilisations qui ont abouti dans la Caraïbe. Ce mouvement trouve ses racines dans la langue créole et dans les traumatismes provoqués par la traite, l'exil et l'esclavage. Sa figure emblématique est le conteur créole.

Bien qu'ils se réclament de la Négritude, qui leur a restitué la partie non-blanche de leur être si férocement amputée, les initiateurs de la créolité ont bien soin de distinguer la « diversalité » créole, riche en ramifications, de l'universalité appauvrissante de la Négritude. Raphaël Confiant est actuellement l'auteur le plus foisonnant et le plus truculent des Antilles. Originaire du Lorrain (nord de la Martinique) où il est né en 1951, il effectuera des études de sciences politiques à Aix-en-Provence. Il débute sa carrière d'écrivain en publiant à compte d'auteur, et pendant douze ans, des livres écrits en langue créole. Pourtant, si l'écriture en français est un plaisir, l'écriture en créole est un travail car l'auteur créolophone est obligé de construire son outil, ce que n'a pas à faire l'auteur francophone qui dispose d'un outil patiné par des siècles d'usage. Confiant se distingue par son écriture et par l'univers de la Martinique profonde qu'il décrit dans ses romans. Polémiste redoutable, il n'hésitera pas à tremper sa plume dans du vitriol pour rédiger un réquisitoire en règle contre le père de la négritude, Aimé Césaire. Enfin, Confiant a un don inné pour la provocation et le sens de la formule et de l'humour : « La Martinique est colonisée par la consommation ».

De manière réductrice, les dénominateurs communs des idéologies antillaises sont d'abord, le métissage culturel auquel a été soumise pendant longtemps la formation des cultures « nationales » ; ensuite, les crises d'identité laissées en héritage par l'époque coloniale ; enfin, l'aspiration à une égalité, un dialogue interculturel avec l'Europe et les autres foyers de civilisation pour arriver à une confluence culturelle.

⁶¹ phénomène de résistance au système esclavagiste ; les « nègres marrons » sont les esclaves échappés des Habitations pour se réfugier dans les mornes et ainsi se soustraire au joug du Maître. Le terme « marron » vient de l'espagnol cimarron (esclave fugitif)

La langue créole

La langue créole⁶² est apparue dans les colonies esclavagistes au milieu du XVIIe siècle, elle s'est développée et structurée au moment de l'importation massive d'esclaves vers 1660-1670. Elle résulte de la nécessité pour les maîtres blancs et les esclaves noirs de communiquer par l'intermédiaire d'une forme linguistique compréhensible par tous. Le créole à base lexicale française provient des dialectes du nord-ouest de la France, plus particulièrement ceux de Normandie et d'Anjou. À partir de ce substrat, la langue s'est élaborée en puisant dans les différentes langues africaines parlées par les esclaves. Aujourd'hui, on recense dans le monde une quarantaine de créoles dont les origines correspondent à celles des différentes puissances colonisatrices européennes : l'Espagne, le Portugal, la France, la Hollande et l'Angleterre. Les créoles issus du français sont au nombre d'une douzaine (Guadeloupe, Martinique, Haïti, Guyane, Louisiane, Réunion, Maurice, Seychelles...). Ils rassemblent plus de dix millions de locuteurs. Haïti et les Seychelles sont les seuls États où le créole a le statut de langue officielle.

La diglossie⁶³ est en particulier mise en avant par le rapport POIGNANT dans les régions françaises d'outre-mer, où le créole est parlé par la quasi-totalité de la population. Basé sur l'oralité, sa transcription dans la vie quotidienne est rare. Il est en revanche présent sous diverses formes dans la poésie et le roman. Son utilisation écrite correspond souvent à l'affirmation d'une identité et à un positionnement militant.

Identité antillaise

Tant qu'ils n'auront pas trouvé leur identité, il n'y aura pas de peuple culturellement organisé. Cela nécessite une démarche consciente d'acceptation de l'héritage historique: le peuple d'Outre-Mer a comme héritage son origine d'esclaves et de négriers. C'est en ces termes que ce définit le problème de l'antillanité. L'histoire de la communauté antillaise, et au-delà des noirs américains, est issue de la diaspora africaine forcée; mais à l'intérieur de cette réalité réside ce problème identitaire. Comme nous le constatons; la question de l'identité antillaise s'articule autour de la notion de métissage laquelle induit celle de dualité.

Antillanité phénotypique

Au niveau phénotypique d'abord, l'école républicaine leur a appris pendant des générations que « nos ancêtres étaient des Gaulois », que le Noir c'était la honte, la bête immonde, l'horreur et voilà un peuple qui ne se trouve ni blanc ni noir et qui n'accepte pas cette identité. Ainsi, l'abolition de l'esclavage a brisé les chaînes mais encore aujourd'hui dans leurs têtes les gens sont enchaînés. De manière consciente ou inconsciente, les gens de l'outre-mer ne sont pas bien dans leurs peaux⁶⁴, ils ne savent pas s'identifier et refusent une partie d'eux-mêmes. Emancipés, les Antillais se retrouvèrent façonnés par une culture née de leur libération et en même temps francisés (apport de la culture française coloniale). Les chaînes de l'esclavagisme ont laissé leurs empreintes et, sans permettre un nécessaire travail de deuil, celles du colonialisme vinrent enserrer la communauté émancipée. Situation qui a abouti à une auto-dépréciation d'une part et à une certaine rancœur vis-à-vis du Noir africain et du métropolitain blanc.

⁶² terme venant du portugais crioulo transformé par les Espagnols en criollo puis par les Français en criolle et créole, lui-même découlant du verbe latin criare signifiait «élever, éduquer» ; durant plusieurs siècles, ce mot a servi à désigner la population blanche installée aux Antilles, en Guyane ou à la Réunion ; aujourd'hui, il est utilisé pour nommer tous les individus nés et élevés dans ces régions

⁶³ coexistence sur un même territoire de deux langues ayant des statuts sociaux inégaux

⁶⁴ dans les deux sens du terme

Antillanité culturelle

Être « fils d'esclave et de colon » n'implique pas seulement un phénotype difficile à assumer : l'antillais se trouve entre deux références culturelles dissemblables. Deux attitudes opposées s'affrontent entre la préférence de l'assimilation et la préférence d'une négritude antillaise. La première, qui s'accompagne de la négrophobie, privilégie les valeurs métropolitaines, la notion de patrie, gage de non-exclusion⁶⁵. La seconde met en avant la négritude antillaise. Les gens de l'Outre-Mer, enfants nés du système esclavagiste, ne se positionnent pas sur la même logique que le peuple africain ; ils recherchent leurs racines qui sont implantées en Europe et en Afrique à travers les notions de négritude et d'antillanité. En effet, Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau⁶⁶ fondent la langue, la littérature créole sur une différenciation: « Nous ne sommes pas africains » clament-ils en chœur avant de préciser qu'ils ont emprunté une partie de l'histoire aux africains et une partie de l'histoire des européens et, à partir de là, fondé leur identification mais pas plus d'un côté que de l'autre. Si la notion de négritude, qu'Aimé Césaire a développée avec Léopold Senghor, un demi siècle plus tôt, fut en son temps salutaire, il semble aujourd'hui nécessaire de privilégier la notion de créolité définie par Confiant et Chamoiseau. Cette notion est donc un élément essentiel d'identification car fondée sur la différenciation culturelle qui conduit à la prise de conscience d'une entité culturelle spécifique.

Antillanité historique

Enfin au niveau historique, dans sa quête identitaire, la communauté antillaise doit saisir l'histoire de la traite et surtout de l'esclavage comme facteur d'identification et de positionnement par rapport aux autres peuples. En effet, vouloir exorciser son passé consiste à organiser l'avenir en réhabilitant les hommes et les femmes qui ont subi une histoire imposée. Mais cette ambition implique une nécessité : oublier les rancœurs mutuelles.

Le commerce triangulaire fut un commerce d'un genre particulier dans l'histoire de l'humanité. C'était un trafic d'êtres humains se caractérisant principalement à la fois par sa longue durée (ce qui, de part et d'autre de l'Atlantique, laisse aux représentations le temps de se forger) et par son extrême violence. Ce fait indéniable ne saurait constituer le sujet de controverses. Ce trafic n'était pas uniquement fondé sur ce que, selon nos conceptions actuelles, nous appelons le racisme, le cynisme mais plus pratiquement sur une oppression (la capture, la déportation et la réduction en esclavage) qui, en tant que moteur d'un système économique, provoqua de lourdes pertes de vies africaines dont l'ampleur encore difficile à évaluer reste l'objet de débats entre spécialistes. Mais là encore on peut s'accorder sur le fait qu'il y eut « beaucoup de morts ».

Enfin, la notion de crime relève à la fois du domaine juridique et du domaine moral. Pour l'intégrer dans son vocabulaire, l'historien qui veut en faire un objet d'étude doit alors proposer une définition historique. Il convient en particulier de juguler une culpabilisation rétroactive parce que s'appuyant sur des jugements actuels. « On ne peut juger avec notre regard d'aujourd'hui les hommes d'hier » est un de ces énoncés qui prend modèle sur la citation de Georges Duby, « Il ne suffit pas de mettre en avant les faits, il faut les regarder avec les yeux des hommes de l'époque ».

Comme nous pouvons le constater, l'approche du problème de l'antillanité à travers trois niveaux interdépendants montre d'une part sa complexité et d'autre part sa prégnance.

⁶⁵ voir dans les discours l'importance des valeurs républicaines, la constance du terme « compatriotes d'outre-mer »

⁶⁶ né à Fort-de-France en 1953, l'heure de gloire a sonné un beau jour de novembre 1992 où le jury du prix Goncourt consacra son roman « Texaco » qui retrace l'imaginaire martiniquais.

De la racine en rhizome

Il convient de revenir sur la vision « GLISSANTE » pour en préciser la convergence vers une certaine identité nationale. A l'absolu se substitue le relatif ou plus exactement la « relation » qu'il a définie à plusieurs reprises dans ses ouvrages : « La pensée du rhizome serait au principe de ce que j'appelle une poétique de la Relation, selon laquelle toute identité s'étend dans un rapport à l'Autre ». Rhizome, le terme est emprunté à Deleuze, par opposition à l'idée d'une racine unique, trop limitative, trop réductrice, trop statique. Pour Glissant, la revendication d'une racine unique, pour définir une identité communautaire, est le plus souvent l'indice des communautés asservies. Certes, cette appartenance permet de définir une force de combat, mais elle est exclusive. Il lui préfère un autre langage qui ne sera pas conçu sur le modèle de celui de l'opresseur. A la racine unique, qui tue alentour, il propose par élargissement la racine en rhizome, qui ouvre sur la « Relation ». Transcrit en terme politique, c'est l'affirmation d'une libération qui n'est effective que lorsqu'elle renonce définitivement à utiliser les armes de l'asservissement.

Depuis un demi-siècle, Glissant met en place une véritable dialectique de la création poétique et de la pensée politique. La réflexion sur les peuples opprimés, sur le déni d'existence d'une communauté, sur les monstruosité de l'idéologie raciale n'a de sens que si elle est, en retour, réflexion sur l'humanité. Cette réflexion, venant d'un Antillais, passe nécessairement par une critique du langage. D'autres l'ont parfaitement compris. Dans son essai « Ecrire en pays dominé », Chamoiseau précise qu'il ne s'agit pas de dénoncer seulement la langue du colonisateur et de la récuser, mais de comprendre ce que ce nouveau type d'identité, l'identité créole, doit apporter à toutes les consciences identitaires.

Un événement de type anglo-saxon se produit en France. Les écrivains africains et antillais n'apportent plus, à la langue française, ni épices, ni charme sensuel ou vibration folklorique. Ce charme, ces épices, cette vibration, toute la tradition naturaliste et régionaliste s'en charge depuis des siècles. La nouveauté de cette littérature et sa force subversive tiennent à sa violence critique et politique, exercée par les seuls moyens de l'imaginaire. Si les Antilles intéressent lecteurs et écrivains français, c'est qu'elles permettent de mettre en cause l'idée même d'identité nationale, l'idée de nationalisme.

Et c'est là toute la difficulté que rencontrent les intellectuels de ces peuples : comment se définir en renonçant à l'idée intrinsèquement négative de nationalisme ?

De l'insularité

Dans tous les cas de figure, les îles sont de plus petite taille que les continents. Cette lapalissade entraîne toutefois un raisonnement de premier niveau très simple : la petite taille des îles implique, du fait de l'endémisme insulaire, la rareté.

Cette dernière se manifeste diversement, mais se mesure principalement par l'exiguïté et la faiblesse des ressources (matières premières, infrastructures, potentialités humaines...). Afin de gérer ces ressources rares, les économies insulaires mettent en place un système de gestion particulier qui repose sur une nécessaire ouverture à un réseau important d'échanges avec l'extérieur. Et de fait, du colonialisme aux déficits commerciaux d'aujourd'hui, ce phénomène traverse l'histoire économique de toutes les économies insulaires.

La rareté et l'ouverture sur l'extérieur entraînent comme conséquence une forte dépendance, en raison d'une quasi mono-activité d'exportations et d'un volume d'importations élevé. Cette dépendance due à la fragilité de l'activité intérieure et au poids du commerce extérieur est aggravée de manière importante lorsque l'île est éloignée et distante de ses marchés.

D'autre part, tout le monde s'accorde sur le fait qu'une île est un territoire entouré d'eau. Mais, le consensus s'arrête là, et alors commencent les difficultés dès que l'on veut définir,

comprendre voire comparer les régions insulaires. Des problèmes de taille, d'éloignement, de statut, d'isolement se posent immédiatement et, le cas échéant, l'aide d'outils conceptuels est indispensable.

Les spécificités des îles ne peuvent être analysées que par un système de représentation global. En effet, un ensemble complexe et mouvant d'interactions les régit. On peut raisonnablement avancer l'hypothèse que la spécificité des îles tient avant tout à un ensemble de facteurs, et que c'est un certain dosage de ces facteurs qui définit le « fait insulaire ».

Il est, ainsi, très difficile de mesurer des spécificités insulaires liées à la rareté de leurs ressources naturelles, à leur fragilité écologique, à leur surcoûts de transports ou à leur degré de dépendance à l'économie de marché. De même, des avantages comparatifs permettent aux îles de développer certains mécanismes sociaux ou économiques favorables à leur population.

En particulier, au moment où se profile la réforme des Fonds structurels et que se prépare l'élargissement vers l'Est, l'Union Européenne et les Régions repensent leurs places respectives et les différents groupes interrégionaux possibles. Peu nombreuses et souvent en retard, les régions insulaires et ultrapériphériques⁶⁷ sont souvent mal connues par défaut de données et d'études fiables. Autre handicap, elles se retrouvent trop souvent absentes des vastes schémas ou réseaux directeurs européens et sont analysées à l'aune des seuls indicateurs de développement synthétiques que sont le PIB/habitant ou le taux de chômage. Pourtant, l'insularité est bien une donnée originale qui confère une dimension particulière à toute analyse géopolitique.

L'insularité, d'un simple point de vue physique, peut-elle déterminer un type d'économie et de société ? En 1922, le géographe Lucien Febvre⁶⁸ prétend qu'il n'en est rien. Les îles, selon lui, n'ont que trois particularités mineures : l'importance de leur littoral par rapport à leur superficie, l'influence extérieure de la mer et l'isolement. Et ces trois notions distinctes sont utilisées successivement comme support pour d'ambitieuses généralisations qu'il convient de réfuter.

En effet, cette analyse réductrice ne résiste pas à la réalité des faits et on est tenté de reprendre ces trois arguments afin de les utiliser pour montrer exactement l'inverse, à savoir que la taille, la dépendance et l'éloignement sont justement constitutifs de l'insularité. Bien sûr l'insularité n'est peut-être pas en soi le facteur déterminant pour expliquer le développement économique de tel ou tel territoire. Après tout la première révolution industrielle est bien née dans une île, la Grande Bretagne et un autre archipel, le Japon, est un des leaders économiques contemporains...

A ce stade, nous pouvons très simplement énoncer trois idées principales.

- L'insularité et l'ultrapériphéricité transparaissent de manière forte comme des caractéristiques permanentes et identifiables. En effet, les cartes fournies en annexe liées à la périphéricité illustrent bien les effets des discontinuités territoriales subies par les insulaires. Si la différence entre l'insularité et l'ultrapériphéricité est une affaire de degré autant que de nature, leur homogénéité face à une région centre de l'Union Européenne est bien réelle.
- Une réduction des écarts entre régions insulaires se confirme. L'ensemble des régions insulaires forme un groupe de plus en plus homogène, et l'évolution des dernières années, accompagnée par les politiques de l'Union, semble les rapprocher. Sous l'effet du tassement ou de la stagnation des régions insulaires les plus développées (Baléares, Isle of Wight, Corse) ainsi que de la progression des indicateurs des îles portugaises et grecques,

⁶⁷ Néologisme décrivant l'éloignement extrême de certaines régions européennes

⁶⁸ dans son livre " La terre et l'évolution humaine "

les écarts entre les îles se réduisent entre elles. Les DOM français forment bien un groupe à part, et les écarts entre certaines îles grecques et les ultrapériphériques tendent à s'estomper. Mais toutes ces régions restent dans le bas du classement des régions européennes avec des problèmes dont la résolution ne peut passer que par des politiques adaptées.

- Une dégradation de la situation insulaire est visible et surtout prévisible. En matière de PIB, mais aussi d'emplois ou de répartition démographique, la situation globale de l'ensemble des régions insulaires a tendance à stagner, voire pour certaines à se détériorer, sous l'effet de paramètres aussi variés que l'environnement macro-économique européen, mais aussi, de mauvaises saisons touristiques, une situation agricole plus concurrentielle... Plus grave, les évolutions prévisibles de la réduction des dépenses publiques (dont elles dépendent largement), les menaces qui pèsent sur leurs mono-activités (agriculture, pêche, tourisme...) ou leurs déséquilibres démographiques (jeunes/vieux) ou territoriaux (littoral/intérieur) les mettent en situation très défavorables pour aborder les grandes échéances européennes à venir : Euro, élargissement...

Le paradigme de la seringue girondine

Nous allons maintenant tenter d'aborder les éléments exogènes qui, comme tendances lourdes du système, contribuent à faire sortir de l'orbite de la République « ces quelques arpents de canne à sucre et de forêts équatoriales »⁶⁹.

L'exemple centrifuge des TOM et de la CORSE : entre intérêt et indifférence

« Considérant que la Constitution de 1958 distingue le peuple français des peuples d'outre-mer auxquels est reconnu le droit à la libre détermination », ces mots figurent dans les motivations de la décision du Conseil constitutionnel du 9 mai 1991, qui avait alors contraint le gouvernement à renoncer à la notion de peuple corse composante du peuple français, prévue par le statut Joxe pour l'île. C'est l'un des arguments avancés, dans l'entourage du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, pour réfuter tout parallèle entre la question institutionnelle sur l'île de Beauté et les débats statutaires qui agitent les DOM-TOM. L'histoire coloniale et l'éloignement géographique sont aussi mis en avant Rue Oudinot.

En métropole, l'indifférence à l'égard des DOM-TOM est, en effet, plus à craindre qu'une quelconque ébullition. Mais comment a-t-on perçu, dans les départements d'outre-mer, le processus de Matignon relatif à la Corse ? Sans passionner, loin de là, l'homme de la rue, ces négociations sont suivies avec intérêt par les responsables politiques, qui trouvent là matière, pour le moins, à réclamer davantage d'attention de la part de Paris.

Une fatalité sereine

Les élus politiques notent que le gouvernement a adopté une démarche pour la Corse qui ne pourra certes pas être décalquée dans les DOM mais à ce stade du débat on ne pourra pas accepter une discrimination dans traitement moins efficace. Sénateur et président du conseil général de la Martinique, Claude Lise souligne que ce qui se passe en Corse confirme l'ouverture de perspectives d'évolution institutionnelle, par une meilleure prise en compte des responsabilités locales.

A l'instar de leurs voisins guyanais, les indépendantistes antillais n'ont pas manqué d'accueillir avec satisfaction les résultats obtenus en Corse ; c'est notamment le cas du député et président du conseil régional de la Martinique, Alfred Marie-Jeanne (Mouvement

⁶⁹ Pour parodier VOLTAIRE et son désintérêt pour ces quelques arpents de neige « Vous savez que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut. », Candide

Indépendantiste Martiniquais). Cosignataire⁷⁰ de la déclaration de Basse-Terre, qui préconise la création d'un statut nouveau de région d'outre-mer disposant d'une large autonomie interne, M. Marie-Jeanne a salué la détermination des Corses, qui ont fini par « décrocher des garanties non négligeables pour une évolution institutionnelle responsable ». L' élu indépendantiste regrette toutefois que le gouvernement français reste totalement imperméable à la prise en compte des revendications guadeloupéennes, guyanaises et martiniquaises. « Ce gouvernement souhaite-t-il que le sang soit versé pour devenir plus accessible ? », interroge-t-il. « L'affaire de la Corse, c'est un peu la déclaration de Basse-Terre », soutient pour sa part Mme Michaux-Chevry. « Ils ont obtenu plus vite que nous ce que nous demandons, mais il faut toujours des pionniers dans la vie ». Cette analogie politique est particulièrement révélatrice du couplage d'objectifs entre nationalistes corses et indépendantistes « domiens »⁷¹. Cette communauté de sort explique aussi la frilosité de la République face à un éventuel démantèlement.

Au secrétariat d'Etat à l'outre-mer, où l'on s'attendait à de telles réactions, on affiche la plus grande sérénité. Les négociateurs du dossier corse, au premier rang desquels Alain Christnacht⁷², ne se seraient guère inspirés, assure-t-on, d'exemples ultramarins ; à l'exception des dispositions prévues au sujet de l'enseignement de la langue corse, calquées sur le texte relatif au statut de la Polynésie. La frontière serait aussi étanche en sens inverse : tout au plus prévoit-on, Rue Oudinot, une relance des revendications antillaises sur l'instauration d'une assemblée unique dans ces régions monodépartementales, puisque l'accord de Matignon prévoit la suppression, à terme, des deux départements corses.

Dans les départements d'outre-mer, tous les textes de lois nationaux sont applicables, mais ils peuvent, en vertu de l'article 73 de la Constitution, faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière. Guère appliquée, cette faculté n'est en rien comparable à celle dont bénéficient les territoires d'outre-mer. Afin d'aménager ce régime administratif en accordant davantage de responsabilités aux élus « domiens », le gouvernement a procédé en deux temps. Travaillant à cadre constitutionnel constant, il a, dans la loi d'orientation relative aux DOM, procédé à un transfert de nouvelles compétences aux collectivités locales, notamment dans le domaine de la coopération régionale avec les Etats voisins. Puis, reconnaissant aux DOM le droit à une évolution statutaire différenciée, le gouvernement a voulu mettre en œuvre, dans les départements français d'Amérique, une procédure originale, celle du « congrès »⁷³ avec les limitations que l'on connaît.

La Guyane française, seule présence « domienne » aux Journées de Corte

Papaïchton sur le Maroni est une petite commune guyanaise de quelque 1 600 habitants, accessible seulement par pirogue. L'aérodrome le plus proche est celui de Maripasoula, à plus d'une heure de navigation. « Les accords corses, ce n'est pas important pour nous », estime

⁷⁰ avec ses homologues de la Guadeloupe (Lucette Michaux-Chevry, RPR) et de Guyane (Antoine Karam, PS) voir le paragraphe : La déclaration de Basse-Terre du 1^{er} décembre 1999 dans la deuxième partie

⁷¹ ou bien... indépendantistes corses et nationalistes « domiens » !!!

⁷² conseiller à Matignon après avoir été, en 1988, directeur de cabinet du ministre des DOM-TOM, Louis Le Pensec, au moment de la négociation des accords de Nouméa

⁷³ Reprenant une proposition contenue dans le rapport établi par M. Lise et Michel Tamaya, députés de la Réunion, le gouvernement avait proposé de permettre aux conseillers généraux et régionaux des régions d'outre-mer monodépartementales de se réunir en congrès, au moins deux fois par an, pour délibérer de toute proposition institutionnelle et en saisir le gouvernement, qui serait le seul à pouvoir organiser une consultation pour avis de la population. Le Conseil d'Etat ayant estimé cette mesure inconstitutionnelle, puisqu'elle revenait à créer une nouvelle assemblée, le gouvernement avait édulcoré ce dispositif en gommant le caractère permanent du congrès et en soumettant ses propositions à des délibérations des deux assemblées.

l'un des adjoints au maire. « Il faut déjà rattraper le retard de cinquante ans qu'on a par rapport au littoral. Nous sommes enclavés et nous ne disposons d'aucune infrastructure ». Sur le fleuve, comme sur la place des Palmistes à Cayenne, la Corse est loin d'être au centre des discussions. Le Mouvement pour la décolonisation et l'émancipation sociale (MDES), parti indépendantiste qui a obtenu 10 % des suffrages aux élections régionales de mars 1998, constituait la seule présence « domienne » aux 19^{ème} Journées internationales organisées par les nationalistes corses à Corte. Marque d'attraction envers un frère également opprimé, certes mais aussi étude d'un processus qui pourrait éventuellement inspirer la Guyane. L'exemple corse interpelle les politiques guyanais.

La question de la citoyenneté

Par provocation, certains observateurs avancent que les accords de Matignon sur la Corse sont une « prime à la bombe », et d'en conclure qu'il faut user de violence pour se faire entendre. Ainsi, d'un côté on accorderait à la Corse une autonomie réelle dès 2004, de l'autre on propose à la Réunion un système de bidépartementalisation⁷⁴ qui prévalait en Corse jusqu'à ces jours. C'est, toujours pour reprendre l'angle provocateur, une gestion gouvernementale à géométrie variable. Tous les élus rappellent, de plus, la réalité multiculturelle du département sud-américain. « Nous connaissons la même situation d'une langue dominée par rapport à une autre », précisent les indépendantistes guyanais, et de dénoncer le refus de la France de signer la charte européenne des langues régionales.

Quant à la question du pouvoir législatif et de la citoyenneté, la députée guyanaise Christiane Taubira-Delannon avance que depuis quelques années, la France n'est plus un état central unitaire. Elle compte trois citoyennetés : française, néo-calédonienne et polynésienne, reconnues par la loi. La Corse aussi revendique une citoyenneté spécifique. C'est une notion qui peut être pertinente et intéresser la Guyane.

Indépendance, autonomie, régionalisme ? Du côté des indépendantistes du MDES, les esprits sont conditionnés par l'idée de la similitude entre la Corse et la Guyane, « c'est que nous sommes deux peuples sous domination française ». Ils sont d'accord pour un processus par étapes, mais leur finalité, c'est l'indépendance. Pour cela, le transfert de compétences comme en Corse est essentiel. La Corse demande une Corse souveraine dans une Europe fédérale. Ils souhaitent une Guyane souveraine dans une Amérique du Sud fédérale.

Les « peuples d'outre-mer » et la Constitution

Dans l'un des considérants qui l'ont conduit, en 1991, à censurer l'expression « peuple corse, composante du peuple français » du statut Joxe actuellement en vigueur dans l'île, le conseil constitutionnel fait valoir que la Constitution distingue le peuple français des peuples d'outre-mer auxquels est reconnu le droit à la libre détermination.

Par ailleurs, le préambule de la Constitution de 1958 affirme qu'en vertu des principes de la République et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer, des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique⁷⁵.

Les autres articles qui évoquent les DOM-TOM sont essentiellement l'article 73 (le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet

⁷⁴ Notion relancée récemment par le premier ministre lors de sa visite dans l'île de la Réunion

⁷⁵ Le constitutionnaliste Guy Carcassonne affirme que cet alinéa a perdu toute actualité depuis la disparition définitive, en 1962, de l'idée de Communauté. Cette association, qui prévoyait « l'autonomie » des Etats membres et à laquelle la Constitution consacrait une dizaine d'articles, aurait dû regrouper la France (métropolitaine et d'outre-mer) et un certain nombre de ses anciennes colonies africaines. Elle avait été mise à mal par le refus d'adhérer de la Guinée dès 1958

de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière) et l'article 74 (les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République). Les articles qui régissaient la vie de la Communauté, ont été abrogés en 1995. Seul le préambule de la Constitution de 1946, intégré au texte constitutionnel de 1958, mentionne en tant que tels les « peuples d'outre-mer », au titre de l'Union française qui a cessé d'exister... en 1958.

Deux siècles de jacobinisme pour une république girondine ?

Sans employer le mot, c'est un peu un « laboratoire de la modernité française » que serait devenue la Corse, du moins au travers de la discussion ouverte à Matignon avec les élus de l'assemblée insulaire. Mais, au-delà de cette démarche fragile et audacieuse, ce qui se joue en Corse n'est peut-être pas tant l'avenir institutionnel d'une « République girondine » qu'une interrogation sur ce qui fonde le fait de vivre ensemble dans le même pays. Bref, la question des règles du jeu communes qui peuvent fonder une République tout court, égalitaire et non discriminatoire, où chaque corse (et par analogie chaque « domiens ») puisse ne pas se sentir « allogène » chez les continentaux. Et inversement.

A l'arrière-plan se profilent ces ombres historiques qui nourrissent le génome national : Colbert, Robespierre, Napoléon, bref tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au « jacobinisme ».

Il pourrait s'agir de fonder sur les décombres de la « République jacobine », une et indivisible, une « République plurielle girondine ». Dans cette République plurielle, la liberté pourrait s'épanouir à l'ombre tutélaire du juge jugeant sous l'empire du contradictoire, des médias naturellement pluralistes, et de six grandes régions délivrées de la tutelle de l'Etat. Dans cette République « plurielle », la souveraineté populaire serait détrônée par une mystérieuse « souveraineté complexe ».

Considérant comme périmée l'idée d'une France vécue comme « communauté de citoyens », espace public de débat commun ou matrice d'une volonté générale, Jean-Marie Colombani, dans son dernier ouvrage⁷⁶, constate qu'il revient aujourd'hui à un exécutif, élu par le suffrage universel, de mettre en œuvre le triptyque : « Présidence absolue, pays centralisé, justice soumise ». Sont-ce vraiment là, comme il le prétend, les traits distinctifs, depuis deux cents huit ans, de notre République ?

C'est faire peu de cas des régimes d'assemblée et le fait qu'aujourd'hui même le gouvernement procède du Parlement ; c'est méconnaître la vitalité de la démocratie communale et la politique de la décentralisation, qui confie aux régions et aux départements lycées et collèges, et crée, par la loi sur l'intercommunalité, un pouvoir d'agglomération ; c'est injustement méprisée l'indépendance de la magistrature assise, en occultant le fait que Napoléon déjà définissait le juge d'instruction comme l'homme le plus puissant de France!

Cependant, les équilibres de cette république plurielle manquent singulièrement d'exigence. Une conception de la liberté réduite à celle de l'individu et oublieuse de la liberté civique ne nous acheminerait-elle pas plutôt sur la voie d'un totalitarisme mou, processus dans lequel l'emporte la déconstruction de la république jacobine bien plus, en fait, que la construction d'une république girondine.

C'est enfin ignorer que la nation constitue, dans la tradition française, un particularisme orienté vers l'universalité, une entité citoyenne dégagée de l'ethnicité. S'opposant à la fois à la tribu et à l'empire, elle est, pour nous Français, notre manière d'être et de penser collectivement le monde, bref de faire l'Histoire et d'accomplir notre responsabilité d'hommes et de citoyens.

⁷⁶ Les Infortunes de la République (Grasset)

Cette idée est bien sûr en opposition avec la proposition de faire de chaque région et de chaque métropole un « atome français d'Europe ». Prôner l'atomisation de notre pays dans une Europe des régions, c'est ne pas comprendre la France comme personnalité structurée et comme acteur de l'Histoire. C'est méconnaître cette grande et puissante réalité qu'on appelle « le peuple français » qui vibrait déjà à Bouvines, qui se découvre à Valmy et se lève à tous les grands moments de notre histoire.

De manière plus générale, l'Europe se construira à partir des nations, et notamment du noyau franco-allemand. Il serait suicidaire⁷⁷ de renoncer à l'identité politique de la France (la nation comme communauté de citoyens) au moment où l'Allemagne amodie elle-même son droit de la nationalité, car l'avenir de l'Europe reste suspendu à l'équilibre ces deux nations et au projet qu'elles sauront nouer entre elles dans la durée.

La souveraineté n'est certes pas le dernier mot de notre histoire, mais faut-il pour autant proposer de remplacer la souveraineté « transitive » (populaire) par une souveraineté « complexe », où les juges, par exemple, à défaut d'être des représentants du peuple, deviendraient des rouages de la démocratie plurielle ?

Le cas de la Corse met ainsi en lumière une crise de la démocratie dont on ne sortira certes pas en niant les transformations qui ont affecté l'espace de la souveraineté (l'unification de l'espace marchand ou l'émergence d'un droit international), mais en revenant à ce qui est l'essence même de l'exercice de la souveraineté, c'est-à-dire l'affirmation claire, pour tous, d'une volonté politique.

C'est ainsi que, de la manière la plus démocratique qui soit, l'Etat républicain dominera les forces centrifuges qui le traversent aujourd'hui.

⊗

⊗ ⊗

⁷⁷ La « landerisation » de la France n'est pas un point de passage obligé vers l'Europe

Conclusion

Ainsi, il apparaît clairement que la république française, et à travers elle la nation, se trouvent à la croisée des chemins. Ainsi, l'avenir institutionnel des DOM est étroitement lié à celui de la Corse. Tous les ingrédients sont aujourd'hui réunis en méditerranée comme aux antilles pour une ère nouvelle. Il ne manque que le catalyseur permettant de cristalliser cette « soupe originelle » en surfusion dans une entité créole caraïbienne.

De manière plus générale, il n'est sans doute guère de problème aussi complexe dans l'histoire que la question nationale. Bon nombre de chercheurs se sont attachés à défaire méthodiquement les mythes et les confusions qui l'entourent, dans un souci de clarification particulièrement nécessaire. Refusant le discours d'évidence nationaliste, qui prétend fonder la réalité nationale sur les critères dits objectifs (langue, ethnie, territoire), l'historien anglais Eric Hobsbawm a démontré que la nation est un concept, un artefact, bref une invention politique.

C'est avec la Révolution française que se constitue le concept moderne de nation comme construction politique ; communauté des citoyens, elle découle d'une adhésion librement consentie. Telle conception, purement politique, soucieuse d'émancipation sociale, est indifférente aux barrières des Etats dynastiques anciens et étrangère au principe de nationalité qui définit la nation sur des bases ethno-linguistiques.

Mais, très vite, cette acception démocratique-révolutionnaire se heurte à la réalité matérielle des frontières et cède la place au nationalisme, qui fonde l'Etat-nation sur l'existence préalable d'une communauté délimitée, distincte des autres, et qui mobilise des sentiments d'appartenance collective profondément ancrés tels que la langue, l'ethnie ou la religion communes. Autant de liens communautaires « protonationaux » que l'idéologie nationaliste rapporte à un territoire donné. Le coup de force (et de génie) du nationalisme consiste à postuler l'existence antérieure de ce qu'en réalité il est en train d'édifier. Les nations sont plus souvent la conséquence de l'établissement d'un Etat qu'elles n'en sont le fondement. En somme, l'Etat prouve a posteriori la nation.

Depuis le XIXe siècle, l'histoire de la nation est le produit d'une oscillation permanente entre ces deux acceptions. Cependant, l'impasse dans laquelle le principe des nationalités précipite l'Europe, quand, en 1919, le président américain Woodrow Wilson veut constituer des Etats territoriaux habités chacun par une population homogène, montre bien l'impraticabilité du concept. La durable question des minorités « nationales », notamment en Europe centrale et aux Balkans, en est le parfait contre-exemple.

Après la seconde guerre mondiale, les mouvements de libération anticolonialiste retrouvent, dans leur principe, la conception démocratique de la nation créée par la volonté de ses membres. Mais la résurgence actuelle des revendications à fondement ethno-linguistique ravive le pire nationalisme et fait craindre une dangereuse balkanisation. Partant, comment ne pas souscrire au plaidoyer pour un retour à la conception politique et républicaine de la nation, qui s'oppose à la peste du communautarisme sectaire ?



BIBLIOGRAPHIE

LIVRES :

- Raoul Girardet, « Nations et nationalismes », Complexe, Questions au XXème siècle ;
- Jean-Marc Varaut, « pour la nation », Plon ;
- Anne-Marie Thiesse, « la création des identités nationales, Europe XVIIème/XXème siècle », Seuil ;
- Alain Minc, « la vengeance des nations », Grasset ;
- « Nations et Nationalismes », La Découverte, Les dossiers de l'état du monde ;
- Alain Dieckhoff, « la nation dans tous ses états » ; Flammarion
- Edouard Glissant, « Tout-Monde », Gallimard ;
- Raphaël Confiant, « Ravines du devant-jour », Gallimard ;
- Raphaël Confiant, « Aimé Césaire. Une traversée paradoxale du siècle », Stock ;
- Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, « Eloge de la créolité », Gallimard.

REVUES et PERIODIQUES :

- Edition spéciale de France-Antilles de avril 1998 sur la commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage.
- Le Monde des Débats (novembre 2000), « Histoire et Nation : le divorce » ;
- Le Monde des Débats (janvier 2001), « Faut-il fédéraliser la France ? » ;
- Le Monde des Débats (février 2001), « La Corse laboratoire d'une république moderne » ;
- Le Point (février 2001), dossier sur la Corse avec en particulier l'article d'Alain Duhamel « l'expérience Corse » ;

ARTICLES :

- « L'Europe et le spectre des nationalismes », de Pierre Hassner dans la revue Esprit d'octobre 1991 ;
- « La fin des grandes simplifications », d'Alfred Grosser dans Le Monde du 29/03/91 ;
- « Le mouvement de balkanisation de la planète ne cesse de s'accélérer », de Pascal Boniface dans Le Monde du 31/08/99
- « Or sang contre or vert en Guyane française », Le Monde Diplomatique, février 2001 ;
- « Une littérature de l'esclavage », Le Monde, mai 1998 ;
- « Un courant révélateur de malaises : songes indépendantistes dans les Antilles », Le Monde, octobre 1999.

Annexe 1**GUADELOUPE**

D'une superficie de 1 438 km², la Guadeloupe continentale, située au cœur de l'arc antillo-caribéen, est la plus grande île des Antilles françaises. Sa végétation est composée d'une gamme très étendue d'espèces. Sa faune est riche en oiseaux, poissons et coquillages.

Basse-Terre, plus élevée, est recouverte d'une forêt très dense : elle est dominée par le volcan de la Soufrière, qui culmine à 1 484 mètres, et par quelques autres sommets aux noms évocateurs : la Couronne, les Pitons de Bouillante, le Sans Toucher. Grande-Terre est, au contraire, un plateau de faible altitude propice à l'élevage et à l'agriculture.

Climat

Température moyenne de l'eau de mer : 24 à 28° C. La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical tempéré par les influences maritimes et les alizés. La température moyenne annuelle est de 25° C. Pluies intermittentes concentrées sur septembre et octobre. Le décalage horaire est de : - 5 h en hiver et - 6 h en été (par rapport à Paris).

Population

A l'origine, l'île est peuplée d'Indiens Arawaks, qui vivent d'agriculture et de pêche. Les Arawaks disparaîtront au contact des Indiens Caraïbes auxquels se heurtent les Espagnols au XV^{ème} siècle.

A partir de 1635, les Européens s'installent en Guadeloupe. Ils emmènent dans leur sillage, surtout à partir de 1644 (cette année-là, la canne à sucre est plantée et le premier moulin à sucre est installé), des Noirs transplantés de force du continent africain et réduits en esclavage, qui fournissent la main-d'œuvre agricole. Travaillant dans les plantations, ces Africains déracinés constitueront très vite la majorité de la population. Leur histoire est liée à celle de la traite négrière, de l'esclavage et de la mise en valeur du sol.

La population de la Guadeloupe s'élève à 422 496 selon les résultats du recensement de mars 1999 avec une densité de 248 habitants/km². Les principales villes sont : Les Abymes (63 054 habitants), St-Martin (29 078 habitants), Pointe-à-Pitre (20 948 habitants), et le chef-lieu, Basse-Terre (12 410 habitants). (Résultats du recensement de la population de mars 1999)

Histoire

Des vestiges archéologiques retrouvés loin des côtes témoignent d'une présence humaine en Guadeloupe au moins 3000 ans avant J.-C. La Guadeloupe fut peuplée par les Indiens Arawaks, un peuple pacifique venu du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 300 après J.C., vivant de l'agriculture et de la pêche. Ces derniers furent décimés par les Indiens Caraïbes, également originaires de la région du Venezuela, autour du VIII^{ème} siècle.

L'île s'appelait alors « Karukéra », qui signifie « l'île aux belles eaux », en langue caraïbe.

Christophe COLOMB aborda la Guadeloupe en novembre 1493. L'île fut baptisée Guadeloupe en référence à un monastère d'Estrémadure. Au XVI^{ème} siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

Au XVII^{ème} siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation : mandatés par la Compagnie, Liénard de L'Olive et Duplessis d'Ossoville débarquent à la Guadeloupe. Ils prennent possession de l'île, le 28 juin 1635, et livrent une guerre sans merci aux Indiens Caraïbes.

Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la Compagnie des Iles d'Amérique et reçoit de Louis XIV le titre de Marquis de Guadeloupe. C'est vers 1644 que la vocation économique de l'île se dessine avec la culture de la canne à sucre. Cette culture demande une importante main d'œuvre : des Africains réduits en esclavage sont amenés dans les plantations. En 1664, Colbert décide d'établir l'autorité royale. Il rachète l'île et la cède à la Compagnie des Indes Occidentales, chargée de sa mise en valeur. En 1674, la Compagnie est supprimée, l'île rattachée directement au pouvoir royal et devient colonie du royaume. Au cours du siècle suivant, se développe une économie basée sur le sucre et l'esclavage. En 1685, est proclamé le Code Noir qui régit l'esclavage dans les colonies françaises.

Le XVIII^{ème} siècle est marqué par les guerres avec l'Angleterre pour la conquête des îles caribéennes. En 1759, pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), la Guadeloupe est occupée par les Anglais qui fondent le port

de Pointe-à-Pitre. En 1763, le traité de Paris met fin à la guerre et restitue la Guadeloupe et la Martinique à la France. C'est en 1775 que l'île obtient son autonomie vis-à-vis de la Martinique.

La période révolutionnaire sera, pour la Guadeloupe, une époque agitée : l'île est occupée en 1794 par les Anglais mais aussitôt reprise par l'énergique commissaire de la Convention, Victor Hugues, qui proclame l'abolition de l'esclavage. En 1802, le général Richepance vient, sur l'ordre de Bonaparte, rétablir l'esclavage et réprimer le soulèvement du chef de bataillon Delgrès.

Par décret du 27 avril 1848, sur proposition de Victor Schoelcher, l'esclavage est aboli.

Depuis 1871, sans interruption, la Guadeloupe est représentée au Parlement Français.

Département français d'Outre-mer

La Guadeloupe est un département français d'Outre-mer, depuis la loi du 19 mars 1946.

Le département est découpé en trois arrondissements (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Martin/Saint-Barthélemy), subdivisés en 43 cantons et 34 communes. Comme dans tous les départements d'Outre-mer, tous les textes législatifs nationaux y sont applicables mais peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation « nécessités par leur situation particulière » (Art. 73 de la Constitution). La Guadeloupe est dotée d'un Conseil régional et d'un Conseil général. Elle est représentée au niveau national par 4 députés, 2 sénateurs et un conseiller économique et social.

L'Etat est représenté par le préfet établi à Basse-Terre et 2 sous-préfets à Pointe-à-Pitre et à Saint-Martin. En tant que département français d'outre-mer, la Guadeloupe fait partie de l'Union européenne au sein de laquelle elle constitue une région ultra-périphérique ; à ce titre, elle bénéficie de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières de ces régions.



Figure 1 : la guadeloupe dans l'arc antillais

Annexe 2**LA MARTINIQUE**

La Martinique est l'un des quatre départements d'outre-mer, créés par la loi du 19 mars 1946. La loi du 2 mars 1982 érigeant la région en collectivité territoriale de plein exercice a fait de la Martinique une des vingt-six régions françaises.

Climat

La Martinique bénéficie d'un climat tropical tempéré par les influences maritimes et les alizés. La température moyenne annuelle est de 25° C. Pluies intermittentes concentrées sur septembre et octobre.

Population

La population recensée en 1999 est de 381 427 habitants avec une densité de 338 habitants/km². Le taux d'augmentation de la population pour la période de 1990 à 1999 est de 0,66 % en moyenne annuelle.

Les principales villes sont : Fort-de-France, le chef-lieu (94 049 habitants), Le Lamentin (35 460 habitants), Schoelcher (20 845 habitants). (Résultats du recensement de la population de mars 1999).

La société martiniquaise témoigne de l'histoire du long métissage de divers groupes humains : Noirs d'Afrique, descendants des immigrés indiens appelés « coolies », Syriens, Chinois. La population d'origine européenne se partage entre les békés- descendants des premiers colons - et les métropolitains.

Histoire

Les plus anciens vestiges (silex sommairement taillés, haches, polissoirs, herminettes de pierre et de lambis) attestent d'un peuplement humain en Martinique remontant au cinquième millénaire avant J.-C. Les hommes vivaient de cueillette, de la chasse et de la pêche.

Entre 5000 ans avant J.-C. et le début de notre ère, plusieurs vagues de migrations d'Indiens Arawaks venus du Bassin de l'Orénoque essaient dans l'archipel antillais. En Martinique, une soixantaine de sites arawaks ont été inventoriés qui témoignent de l'existence de véritables villages habités dès le II^{ème} siècle de notre ère.

Les Indiens vivaient principalement de l'agriculture (manioc). Ils possédaient l'art de la poterie (la céramique de Vivé, dans le Nord-Atlantique). Ils n'avaient pas d'écriture, mais ont laissé des « messages » sur des roches gravées, les pétroglyphes (forêt de Montravail à Sainte-Luce). L'intrusion des Indiens Caraïbes, venus de la région des Guyanes, entraîne au X^{ème} siècle l'effondrement du monde arawak dans toutes les Petites Antilles.

Le 15 juin 1502, Christophe Colomb débarque brièvement à la Martinique, sans laisser de colons sur place. Les Espagnols, qui redoutaient les Indiens Caraïbes négligent l'île.

Sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, nommé à la tête du gouvernement royal en 1623, la France cherche à se doter d'une politique coloniale. En 1626 est créée la Compagnie de Saint-Christophe, du nom de l'île où le flibustier normand Belain d'Esnambuc fonde la première colonie française des Antilles. En 1635, d'Esnambuc prend possession de la Martinique au nom de la Compagnie, devenue la Compagnie des Iles d'Amérique.

Rachetée par la Compagnie des Indes Occidentales en 1664, l'île devient colonie du royaume en 1674. Entre-temps, en 1658, sous le « règne » du gouverneur Du Parquet, les Caraïbes, après une période de coexistence émaillée de heurts avec les Français, ont été contraints à la fuite pour éviter l'extermination.

L'introduction de la culture de la canne à sucre vers le milieu du XVII^{ème} siècle, avec le développement rapide de l'esclavage des Noirs arrachés à l'Afrique, modifie profondément la société martiniquaise. Le système économique des Habitations, fondé sur l'exploitation du travail des esclaves dans les plantations sucrières, va se perpétuer jusqu'à l'abolition officielle de l'esclavage, le 27 avril 1848, par la République.

Département d'Outre-mer

La Martinique est un département d'outre-mer depuis la loi du 19 mars 1946.

Le département est découpé en quatre arrondissements (Fort-de-France, Trinité, Le Marin et Saint-Pierre), subdivisés en 45 cantons et 34 communes. Tous les textes législatifs nationaux y sont applicables mais peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation « nécessitées par leur situation particulière » (Art. 73 de la Constitution). La Martinique est dotée d'un Conseil régional et d'un Conseil général. Elle est représentée au niveau national par 4 députés, 2 sénateurs et un conseiller économique et social.

L'état est représenté par le préfet établi à Fort-de-France et trois sous-préfets à Trinité, au Marin et à Saint-Pierre. En tant que département français, la Martinique fait partie de l'Union Européenne au sein de laquelle elle constitue une région ultra-périphérique ; à ce titre elle bénéficie de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières de ces régions.

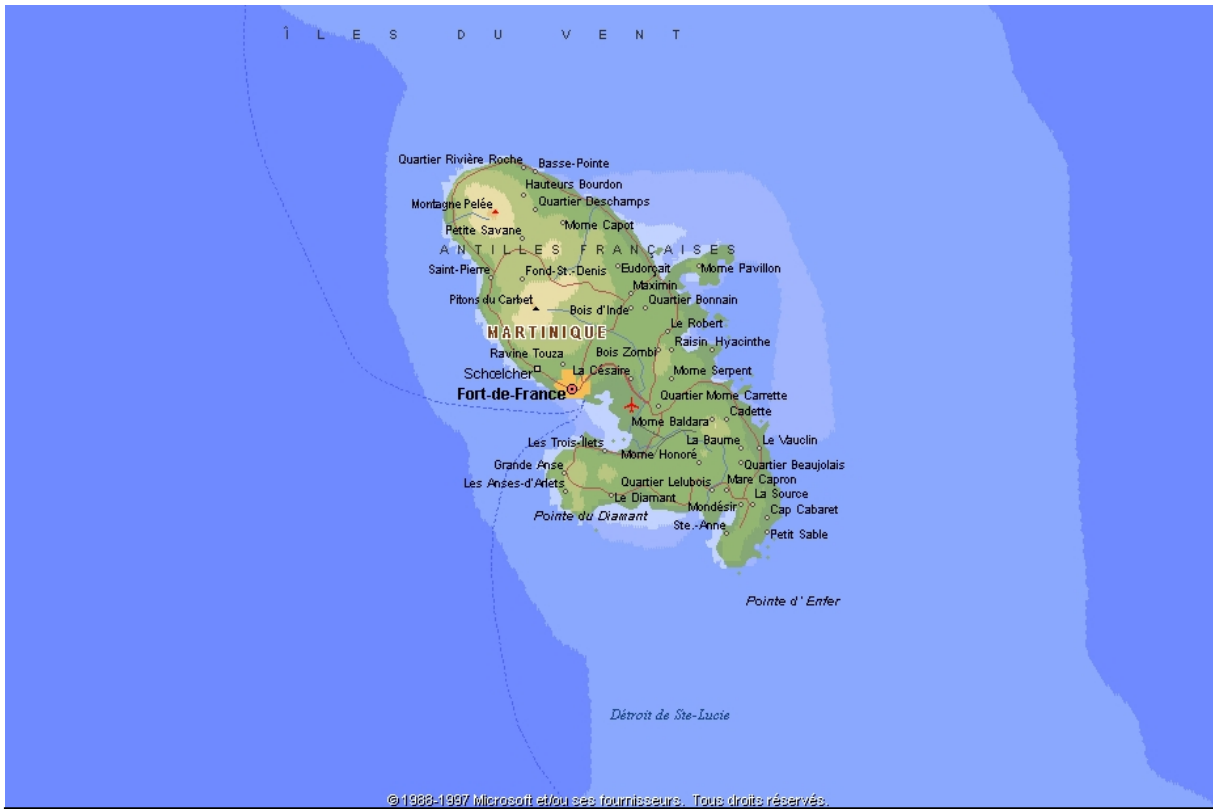


Figure 2 : la martinique

Annexe 3**LA GUYANE**

D'une superficie de 90.000 km², la Guyane a des frontières communes avec le Brésil et le Surinam. C'est le plus vaste et le plus forestier des départements français : 94 % de son territoire sont recouverts par la forêt équatoriale.

Grandiose et impénétrable, cette forêt est traversée de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, le Mana, le Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock). Au nord, l'océan Atlantique la borde sur 320 km de côtes basses.

Climat

Le climat de la Guyane est équatorial avec un taux d'hygrométrie d'environ 90%.

Le climat est uniformément équatorial avec une faible amplitude annuelle. La moyenne des températures est de 27°C et la pluviométrie importante, comme dans toute la région amazonienne. L'amplitude thermique entre le jour et la nuit est de 8 à 10°.

Population

Lors du recensement de 1990, la population de la Guyane était de 114 678 habitants. Les résultats du recensement de mars 1999 porte sa population à 157 213 personnes avec une densité de 2 habitants/km². Le taux de natalité était de 27,1 pour mille en 1996. Le recensement de mars 1999 fait apparaître que la Guyane est le département français qui a connu la plus forte croissance de population avec 37 %. La Guyane a gagné ainsi 42 535 habitants depuis 1990.

La population de Guyane est caractérisée par sa grande diversité :

- Les Créoles guyanais (environ 40 % de la population)
- Les Amérindiens répartis en six ethnies (les Arawaks, les Palikus, les Galibis, les Wayanas ou Roucouyennes, les Oyampis ou Wayampis, et les Emerillons). Ils représentent environ 4 500 personnes.
- Les Noirs-marrons, (les Saramacas, les Bonis ou Aluqus, les Djukas). Ils représentent environ 4 000 personnes.
- Les H'mongs, arrivés en 1977, représentent environ 2 000 personnes regroupées sur les communes de Cacao et Javouhey.
- Les Métropolitains représentent actuellement environ 12% de la population.
- Les autres populations (Chinois, Libanais, Brésiliens, Haïtiens, Surinamiens) représentent près de 40% de la population de Guyane.

Les principales villes au recensement de 1999 (résultats provisoires) sont : Cayenne, le chef-lieu (50 594 habitants), Saint-Laurent-du-Maroni (19 211 habitants) et Kourou (19 107 habitants).

Histoire

Les premiers habitants de la Guyane furent les indiens Tupi Guarani. Sous l'impulsion des jésuites, au début du XVIII^{ème} siècle, la colonie amazonienne s'est développée à partir de la prospection des forêts, de l'établissement de plantations, de l'exploitation du sous-sol. En 1852, Napoléon III décide le transfert du bagne en Guyane. La découverte, en 1855, de gisements aurifères provoque une ruée vers l'or et l'abandon du travail de la terre par les colons. Le gouvernement met fin en 1938 à la relégation des bagnards à Cayenne. En 1946, la Guyane devient un département français d'Outre-mer.

En 1989, l'Etat, avec le concours des collectivités locales et celui du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), a mis au point un programme de développement régional -le plan PHEDRE (Partenariat Hermès pour le Développement Régional)- afin de mieux intégrer dans ce département les activités spatiales à venir : la fusée Ariane V.

Département français

La Guyane est un département français depuis la loi du 19 mars 1946.

Doté d'un conseil régional et d'un conseil général. Tous les textes nationaux y sont applicables. Seules certaines adaptations ont été prévues par la loi. La Guyane comprend 2 arrondissements (Cayenne et Saint-Laurent du Maroni), 22 communes et 19 cantons.

Elle est représentée au Parlement par deux députés et un sénateur, et par un conseiller au Conseil Economique et Social. L'Etat est représenté par le Préfet à Cayenne et un sous-Préfet à Saint-Laurent du Maroni. Département

français d’Outre-mer, la Guyane fait partie de l’Union Européenne, et bénéficie de mesures spécifiques qui adaptent le droit communautaire à la situation du département.

Environnement

L’environnement fait l’objet d’une protection active. La Guyane possède un patrimoine naturel - faunistique, floristique, paysager -exceptionnel et, encore aujourd’hui, mal connu. Aussi dans le cadre du Sommet de la Terre à Rio en juin 1992, la France a proposé d’en faire un pôle d’excellence en matière de protection de la forêt tropicale et d’éco-développement.

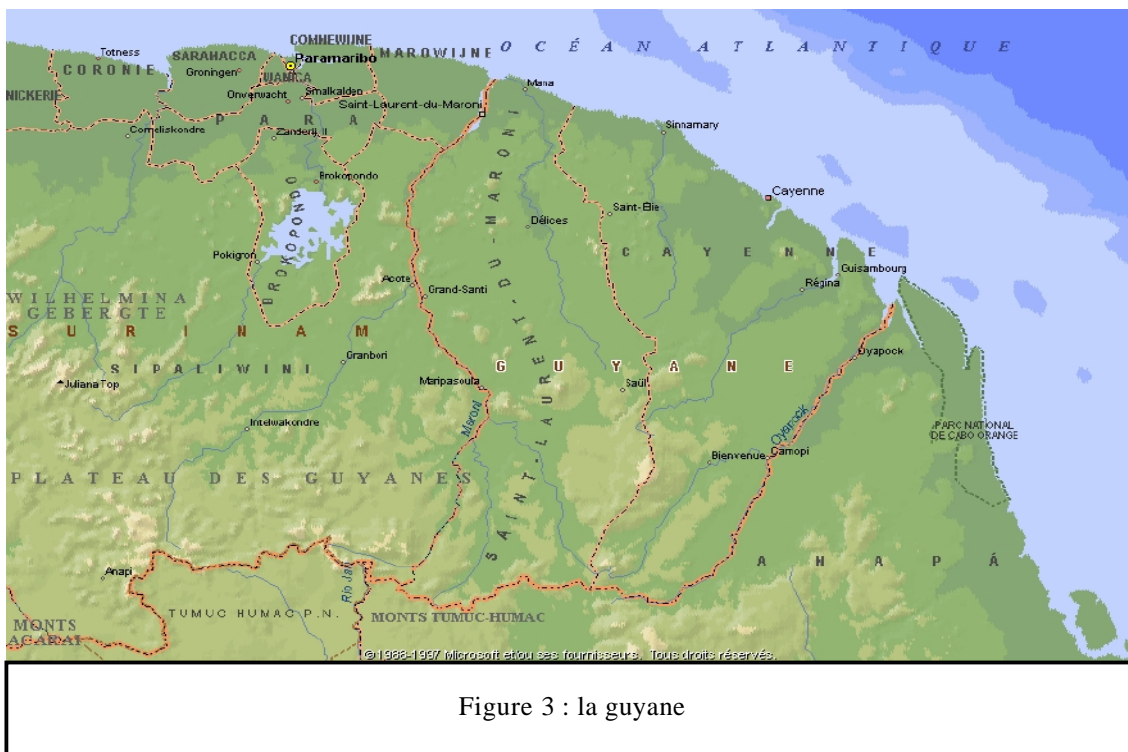
Un projet de création d’un vaste parc de la forêt tropicale sur 2 millions d’ha est ainsi aujourd’hui en cours de développement sur l’intérieur de la Guyane. Il s’agit là de protéger la forêt mais également les modes de vie traditionnels des populations y demeurant, noirs marrons et amérindiens en particulier. Ce parc se verra compléter par un réseau d’espaces protégés sur les autres sites les plus remarquables de Guyane. C’est ainsi qu’a été créée récemment la réserve naturelle de l’île du Grand Connétable (7 852 ha) venant s’ajouter à celle, plus ancienne, du Grand Matoury. Deux autres doivent l’être en 1995 sur les Nouragues (100 000 ha) et à la Trinité (70 000 ha). Les sites exceptionnels de la Basse Mana (tortues luths) et des marais de Kaw (caïmans noirs) le deviendront également à moyen terme et ont été proposés par la France en 1994 pour être classés sur la liste des zones humides d’importance internationale de la Convention RAMSAR.

D’importants projets de réserves biologiques domaniales sont également en cours. Le Conservatoire du Littoral mène également une politique active sur le littoral : acquisition des sites les plus remarquables de l’île de Cayenne, des Marais Yiyi près de Sinnamary et signature d’une convention avec le CNES lui assurant la gestion et la protection des îles du Salut.

Le site du barrage de Petit Saut fait l’objet d’une procédure de mise en réserve naturelle volontaire pour conforter les mesures prises en matière de protection de la faune.

Une réglementation de la commercialisation du gibier est intervenue récemment pour l’ensemble de la Guyane.

Sur le plan de la recherche scientifique, les principaux organismes de recherche oeuvrant au sein du « Programme International de Recherche Forestière Amazonie-Guyane » de l’Union Européenne se sont fédérés en un groupement d’Institut Scientifique pour faire de la Guyane un noeud essentiel de ce réseau européen et le centre de développement d’une coopération active en matière de recherche tropicale avec les pays voisins de la région.



LA CARAÏBE

Une grande diversité de statuts politiques

RÉPUBLIQUES

Cuba; Haïti; République dominicaine; Trinité-et-Tobago; Guyana; Suriname.

ETATS INDEPENDANTS MEMBRES DU COMMONWEALTH

Antigua-et-Barbuda; Bahamas; Barbade. Belize; Dominique; Grenade (dépendances: Carriacou et Petite-Martinique, dans les Grenadines méridionales); Jamaïque; Sainte- Lucie; Saint-Vincent-et-Grenadines; Saint-Christophe-et-Nevis.

DÉPARTEMENTS FRANCAIS

Guadeloupe (dépendances: Désirade, Marie-Galante, Saint-Barthélemy, Saintes, partie septentrionale de Saint-Martin); Martinique; Guyane.

ANTILLES AMÉRICAINES

- Territoire extérieur des Etat-Unis: Iles Vierges américaines: Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas.
- Etat libre associés: Porto-Rico (dépendances: Vieques, Culebra, Mona).



ANTILLES BRITANNIQUES

Colonie de la couronne:

Bermudes.

Territoires dépendants semi-autonomes: Anguilla; îles Caïmans; Montserrat . îles Turks et Caïcos; îles Vierges britanniques: Tortola, Virgin Gorda, Anegada.

ANTILLES NÉERLANDAISES

Statut particulier: Aruba.

Autonomie interne: Bonaire; Curaçao; Saba; Saint-Eustache; partie méridionale de Saint-Martin.

<u>MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE.....</u>	<u>1</u>
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>PREMIERE PARTIE : NATION ET NATIONALISME.....</u>	<u>4</u>
LE PHENOMENE NATIONAL DANS LE CADRE DE L'ETAT-NATION.....	5
CONCEPTS ET PROCESSUS.....	5
L'ELABORATION DU MODELE DE L'ETAT-NATION : LE TEMPS ET L'ESPACE.....	7
À LA RECHERCHE D'UN MODE DE LEGITIMATION.....	8
IDENTITE NATIONALE ET SACRALISATION.....	9
DECONSTRUIRE L'ETAT-NATION : LE NATIONAL HORS DE L'ETAT-NATION.....	10
LES « EMPIRES » SONT-ILS VOUES A L'ECHEC?.....	11
LA REMISE EN CAUSE DE L'ETAT-NATION PAR LE « BAS ».....	13
DEPASSER L'ETAT-NATION?.....	15
<u>DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION DES D.F.A.....</u>	<u>17</u>
LES DFA DANS LA CARAIBE.....	18
LA ZONE CARAIBE.....	19
GADELOUPE (VOIR ANNEXE 1).....	20
MARTINIQUE (VOIR ANNEXE 2).....	20
GUYANE (VOIR ANNEXE 3).....	21
UN AVENIR COMMUN ?.....	21
UNE HISTOIRE COMMUNE : LA COLONISATION.....	22
UN STATUT COMMUN : L'ASSIMILATION PAR LA DEPARTEMENTALISATION.....	24
UN MALAISE COMMUN : LA LOI D'ORIENTATION SUR L'OM.....	27
UNE SITUATION PARADOXALE.....	29
REVEIL CULTUREL ET ELITES « ASSIMILEES ».....	30
REJET D'UN MODELE DE CONSOMMATION.....	31
CRAINTE DE LA SUBMERSION DEMOGRAPHIQUE.....	32
<u>TROISIEME PARTIE : DE LA CONSTITUTION D'UNE IDENTITE CREOLE DANS LA CARAÏBE.....</u>	<u>34</u>
LES IDEOLOGIES ANTILLAISES.....	34
LA NEGRITUDE.....	34
L'INDIGENISME.....	35
L'ANTILLANITE.....	35
CREOLITE.....	36
LA LANGUE CREOLE.....	37
IDENTITE ANTILLAISE.....	37
ANTILLANITE PHENOTYPIQUE.....	37
ANTILLANITE CULTURELLE.....	38
ANTILLANITE HISTORIQUE.....	38
DE LA RACINE EN RHIZOME.....	39
DE L'INSULARITE.....	39
LE PARADIGME DE LA SERINGUE GIRONDINE.....	41
L'EXEMPLE CENTRIFUGE DES TOM ET DE LA CORSE : ENTRE INTERET ET INDIFFERENCE.....	41

UNE FATALITE SEREINE.....	41
LA GUYANE FRANÇAISE, SEULE PRESENCE "DOMIENNE" AUX JOURNEES DE CORTE.....	42
LA QUESTION DE LA CITOYENNETE.....	43
LES " PEUPLES D'OUTRE-MER" ET LA CONSTITUTION	43
DEUX SIECLES DE JACOBINISME POUR UNE REPUBLIQUE GIRONDINE ?	44

<u>CONCLUSION.....</u>	<u>46</u>
------------------------	-----------

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>47</u>
----------------------------	-----------

ANNEXE 1.....	48
GUADELOUPE	48
ANNEXE 2.....	50
LA MARTINIQUE.....	50
ANNEXE 3.....	52
LA GUYANE.....	52
ANNEXE 4.....	54
LA CARAIBE	54